



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Bagneux**



# **Contrat Engagements Quartiers 2030**

*Vallée Sud-Grand Paris*





**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Vallée Sud**  
Grand Paris  
VOTRE INTERCOMMUNALITÉ

# **B**agneux

***Vallée Sud-Grand Paris***

***Ville de Bagneux***

***Quartiers « Cité des musiciens –  
Pervenches »***

***« Abbé Grégoire Mirabeau – Lincoln »***

## Sommaire

Contexte sociodémographique des territoires.....	92
Priorités locales .....	101
Une évolution de la géographie prioritaire.....	102
Renouvellement du Contrat de ville de Bagneux: «Engagements quartiers 2030» .....	104
Un plan d’actions ambitieux et concret .....	106
Des actions pour mieux communiquer entre partenaires et auprès de la population.....	115
Un volet investissement pour embellir les quartiers prioritaires de Bagneux :.....	118
De nouvelles modalités de financement .....	118
Une gouvernance revisitée pour une plus grande efficacité.....	119
Des modalités de gouvernance plus claires et l’harmonisation des outils et méthodes entre acteurs .....	119
La participation citoyenne au cœur de la gouvernance du Contrat d’engagement quartiers 2030.....	120
Modalités d’évaluation du Contrat d’Engagements Quartiers 2030.....	120
Annexes .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Annexe 1 : Engagements par partenaire .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Annexe 2 : Cadre évaluatif du contrat Engagements quartiers 2030 (quantitatif et impact).....	159
Annexe 3 : Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) .....	160
Annexe 4 : Lutte contre les discriminations .....	161
Annexe 5 : Lutte contre les addictions.....	162
Annexe 6 : Liste des fondations .....	163

## Contexte sociodémographique des territoires

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit les contrats de ville dans son article 6. Initialement prévus pour une durée de 6 ans, ces derniers sont arrivés à échéance le 31 décembre 2023.

L'EPT Vallée Sud – Grand Paris et les villes d'Antony, Bagneux et Châtenay-Malabry présentent à travers ce document, le Contrat d'engagements quartiers 2030.

### 3. L'Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris



Créé le 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la fusion de deux Communautés d'Agglomération et d'une Communauté de Communes, dans le cadre de la Métropole du Grand Paris (loi NOTRe – loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015), l'Etablissement Public Territorial a en charge les compétences qui lui ont été confiées par les communes membres.

• Les domaines de compétences :

- La politique en faveur de l'emploi
- Le développement économique, l'aménagement et la politique locale de l'habitat pour la partie non déclarée d'intérêt métropolitain
- La politique de la ville
- Les transports
- La gestion des déchets ménagers et assimilés
- L'eau
- L'assainissement
- L'éclairage public, la signalisation lumineuse tricolore, la pose et la dépose des motifs d'illumination de fin d'année
- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)
- La gestion des équipements sportifs aquatiques (piscines)
- La gestion des équipements culturels : conservatoires, médiathèques et bibliothèques, théâtres et cinémas
- L'organisation et le financement d'évènements culturels à rayonnement territorial
- Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)
- L'action sociale au travers du Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique

L'Etablissement Public Territorial est constitué de 11 communes (Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Malakoff, Montrouge, Le Plessis-Robinson et Sceaux) et compte 406 344 habitants en 2021.

- Chiffres clés :
  - 11 villes
  - 47 km<sup>2</sup> de surface
  - 23 595 entreprises
  - 149 961 emplois
  - 11 gares de RER
  - 2 gares de transilien
  - 1298 hectares de verdure
  - 406 344 habitants
  - Espaces d'activités
  - Universités/centres de recherches
  - 2 lignes de métro
  - 2 lignes de tramway

La redéfinition de la compétence "Politique de la Ville" mise en œuvre par l'EPT Vallée Sud -Grand Paris concerne les dispositifs contractuels de développement urbain et de cohésion, de développement local et d'insertion économique et sociale, les dispositifs locaux de prévention de la délinquance et les deux conventions pluriannuelles de renouvellement urbain des quartiers Cité des Musiciens (Pierre Plate) à Bagneux et Cité Jardins à Châtenay Malabry.

#### 4. La Politique de la Ville au sein du territoire

Dans le cadre du Contrat de Ville 2024-2030, l'Etat, la Région, le Département l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris, les Villes de Châtenay-Malabry, Bagneux et Antony, la CAF, l'Education Nationale, France Travail, les bailleurs et s'engagent à mettre en œuvre, dans le cadre d'une large concertation, une politique territorialisée de développement social et urbain sur les quartiers prioritaires des communes d'Antony, Bagneux et Châtenay-Malabry.

L'EPT et les trois villes ont réalisé une évaluation de leur contrat précédent. Plusieurs éléments issus de ces évaluations se croisent et mettent en exergue une diversité d'enjeux pour le contrat de ville 2024 – 2030.

L'évaluation des précédents contrats de villes souligne de grandes tendances sur les trois quartiers :

	Population QPV (2019)	Taux de pauvreté (2018)	Evolution	Nb de demandeurs d'emploi T1 (2021)	Evolution
Noyé Doré	3660	30,90%	↗	536	↗
Abbé Grégoire - Mirabeau - Lincoln	1728	35,80%	↗	284	↘
Cité des Musiciens	1460	26,80%	↘	227	↘
Cité Jardins	5481	31,40%	↗	770	↗

Mise à part la Cité des Musiciens où les premiers projets de renouvellement urbain ont débutés, le taux de pauvreté des quartiers de la politique de la ville augmente. Les quartiers Noyer Doré et Cité Jardins ont un nombre de demandeurs d'emploi croissant.

Des difficultés ont été soulevées lors de cette évaluation, à savoir : le suivi statistique de l'évolution des quartiers de la politique de la ville et des effets de la géographie prioritaire. Il est en effet difficile de suivre la trajectoire résidentielle et socio-économique des habitants ayant quittés les quartiers de la politique de la ville.

L'évaluation des précédents contrats de ville a permis de tirer différents enseignements communs à chaque quartier en matière de gouvernance, coopération, co-construction et sur l'amélioration de l'action publique et des conditions de vie des habitants :

- **Le pilotage du contrat de ville :**

<sup>3</sup> - Insee, recensement de la population 2018

- Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2018

- Insee France Travail – DARES - STMT demandeurs d'emploi au premier trimestre 2021

La géographie prioritaire et le contrat de ville donnent la légitimité à agir, à réunir, à mobiliser.

Toutefois, des difficultés sont observables concernant l'insuffisance d'espaces partagés de pilotage avec l'ensemble des signataires du contrat de ville, d'appropriation et de capacité à suivre les démarches structurantes du contrat de ville.

- **Ingénierie et animation territoriale :**

Des acteurs volontaires et ancrés dans la durée avec la poursuite et l'émergence de coordinations intéressantes. Néanmoins, les ingénieries sont trop mobilisées par les dimensions administratives au détriment de l'animation et de l'action territoriale.

Un manque de clarté et de réseau entre acteurs et dispositif est également constaté.

- **Participation co-construction avec les habitants :**

Un investissement important dans la création, l'animation et dans la durée des conseils citoyens. L'utilisation du diagnostic en marchant est un outil d'échanges concrets avec les partenaires et les habitants.

**-La capacité à toucher les publics :** Les dispositifs comme le PRIJ ou le PRE permettent l'orientation qualitative des habitants, l'ancienneté du PRE permet de créer une relation de confiance ainsi qu'une identification de ce dispositif de la part des habitants. Les différentes structures et actions conviviales de proximité permet de toucher un large public, notamment certains jeunes ou parents.

Les acteurs les plus à même de toucher les publics en proximité doivent davantage s'inscrire dans les réseaux et partager des référentiels avec les différentes structures du territoire (équipements publics, centres sociaux...) afin de créer des passerelles entre les dispositifs et ainsi de mieux orienter les publics.

- **-L'amélioration de l'action publique et des conditions de vie des habitants :**

En matière d'emploi, des démarches telles que les forums emplois ou les opérations « bus pour l'emploi » ont fait montre de leur efficacité. En matière de santé, les professionnels de proximité sont mieux formés en matière de santé mentale malgré une offre toujours insuffisante. Pour ce qui est de l'accès aux droits, des réponses nouvelles ont été apportées en matière d'accès et d'accompagnement au numérique : triporteur numérique, cours informatique dans les centres sociaux...

Toutefois, une image des quartiers qui reste négative pour les personnes extérieures et des problèmes qui persistent en matière de mécanique sauvage, dégradations et trafics. Concernant l'emploi, il y a un sous-investissement des enjeux relatifs aux clauses sociales d'insertion, à la diversification des marchés clausés.

Cette évaluation a permis de développer les enjeux de la future contractualisation 2024-2030 avec la volonté de mettre en place :

- **Une approche collective**

- Pour des modes de gouvernances intégrés, partagés et mobilisateurs (stratégie, pilotage et partenariat)
- Un renforcement des synergies (animation territoriale et réseau)

- **Principes d'intervention**

- Pour un renforcement de la co-construction avec les habitants et le développement de la citoyenneté (avec les habitants)
- Pour une action au plus près des habitants, et une confiance accrue (proximité)
- Pour une simplification procédurale et une confiance renforcée (confiance)

- **Intégrer les nouvelles problématique et ressources pour agir**

- Des problématiques sociales (santé mentale, violences intrafamiliales, illectronisme, maîtrise de la langue, enjeux de cohésion sociale, économie informelle)
- Des ressources à investir (JO 2024 : le sport comme levier d'insertion et de santé, s'appuyer sur les enjeux de la transition écologique)

Le nouveau contrat de ville est signé par les partenaires et piloté de manière opérationnelle à l'échelle de chaque commune. L'Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris accompagne et intègre une stratégie d'intervention répondant aux réalités sociales et aux besoins observés dans chaque quartier.

Le précédent contrat de ville (2015-2020) s'articulait autour de trois piliers (cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi) ainsi que de trois axes thématiques transversaux (égalité entre hommes et femmes, lutte contre les discriminations et jeunesse).

Les enseignements des précédents contrats de ville ont mis en évidence la difficulté à investir une multiplicité d'objectifs, souvent segmentés par des enjeux propres aux différents acteurs. Ce qui par ailleurs rendait difficile l'évaluation des projets qui y répondait.

Il est donc nécessaire de prioriser des intentions partagées au service d'un projet de quartier et d'une vision d'avenir (réalisations et transformations souhaitées). Intentions qui seront au cœur des évaluations à mener à mi-parcours et à l'issue des contrats. Le nouveau contrat de ville se décline donc en quatre ambitions :

- **Des quartiers d'émancipation**

Cité éducative, vacances apprenantes, accès aux soins et à la santé, accès à la culture et au sport, soutien à la jeunesse

- **Des quartiers de plein emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la ville**

Aides à la création d'entreprises, accompagnement des « invisibles », mentorat

- **Des quartiers de transition**

« Fonds vert », verdissement et renaturation, quartiers résilients (ANRU)

- **Des quartiers plus ouverts et plus sûrs – tranquillité et sécurité publique**

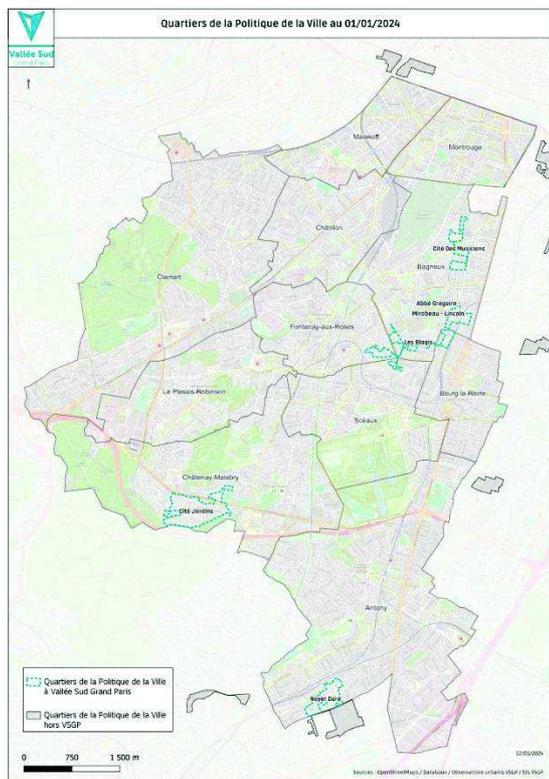
Prévention, lutte contre les rodéos urbains, rixes et trafics

Ces projets et les objectifs poursuivis, seront également nourris et abondés par les diagnostics quantitatifs et qualitatifs locaux ainsi que les enjeux qui en découlent.

Le Contrat de Ville pourra faire l'objet d'avenants et de conventions complétant ou précisant ledit contrat.

Le présent document correspond à la **Convention-Cadre** qui précise, à partir du diagnostic territorial partagé, des orientations déclinées en piliers puis en axes prioritaires, déterminant les modalités du pilotage, de la mise en œuvre et de l'évolution du contrat.

Vue d'ensemble :



*Le quartier intercommunal des Blagis (Bagneux, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses, Sceaux) fera l'objet d'un contrat des engagements quartiers 2030 distinct de la présente contractualisation).*

L'Etablissement Public Territorial de Vallée Sud – Grand Paris comprend cinq quartiers de la politique de la ville, répartis sur six Communes (source Insee Filosofi 2019) :

- Le quartier Noyer Doré sur la commune d'Antony (4 100 habitants) ;
- La Cité des Musiciens sur la commune de Bagneux (1 800 habitants) ;
- Le quartier Abbé Grégoire – Mirabeau – Lincoln à Bagneux (2 000 habitants) ;
- La Cité Jardins à Châtenay-Malabry (4 400 habitants) ;
- Le quartier intercommunal des Blagis sur les communes de Bagneux, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses et Sceaux (1 900 habitants).

Les limites des quartiers de la politique de la ville ont été définies dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire selon les critères de population et de revenus inscrits dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014, dit eloi LAMY.

Les territoires en géographie prioritaire se distinguent par un taux de pauvreté significatif, situé autour de 30%, près de deux fois supérieur à la moyenne nationale établie à 14,6%. Cette situation motive donc l'inclusion de ces quartiers dans les programmes de la politique de la ville pour lutter contre la pauvreté.

Le nouveau cadre relatif à l'élaboration des contrats des engagements 2024-2030 et le décret du 28 décembre 2023 définissant la nouvelle géographie prioritaire, équilibre les efforts de la politique de la ville autour des quartiers prioritaires pour mieux cibler les habitants et apporter des réponses concrètes à leurs défis.

La nouvelle géographie prioritaire implique au total 12 300 habitants pour les périmètres maintenus et/ou élargis (sur les Communes d'Antony, Bagneux, Châtenay-Malabry) auxquels s'ajoutent 1900

habitants pour le nouveau quartier intercommunal des Blagis soient un total de 14 200 habitants pour le territoire de Vallée Sud Grand Paris.

### A. Profils socio-économiques des habitants

Les quartiers de la géographie prioritaire regroupent certaines similitudes. Ces quartiers ont généralement une population jeune, avec plus de familles monoparentales par rapport à l'échelle nationale. D'un point de vue socio-économique les quartiers de la politique de la ville regroupent des difficultés en matière de précarité, d'accès aux droits, d'orientation scolaire, d'insertion et d'emploi. Toutefois, chaque quartier a ses propres spécificités et enjeux.

Cette partie vise à présenter les données sociodémographiques de chaque quartier. Les statistiques collectées dans le cadre de la précédente géographie prioritaire permettent ainsi de déterminer le profil socio-économique des habitants au niveau des quartiers prioritaires en se fondant sur des indicateurs en matière de démographie, de parentalité, de revenus, d'insertion professionnelle et de logement.

#### 1. Profils démographiques

Le premier élément de distinction de la population habitant en QPV est sa jeunesse.

La part des moins de 25 ans oscille entre 34% et 40% de la population selon les quartiers tandis que la moyenne nationale est de 29,3%.

La part des jeunes vivant dans les quartiers de la politique de la ville sur le territoire de Vallée Sud – Grand Paris est supérieure à celles de leurs communes respectives. Le quartier des Musiciens à Bagneux a une part de jeunes beaucoup plus élevée que les autres quartiers prioritaires. 49,5% de jeunes vivent dans la Cité des Musiciens. Ce chiffre varie entre 35 et 37% dans les autres quartiers. La part élevée de jeunes dans les quartiers de la politique de la ville met les défis de l'éducation et de la jeunesse au premier plan des priorités du contrat Engagements Quartiers 2030.

On note également l'existence d'enjeux en matière de soutien à la parentalité avec une part de familles monoparentales importante. C'est dans le quartier de la Cité Jardins de Châtenay-Malabry que l'on trouve la part la plus forte de familles monoparentales (37,8%).

Pour les autres quartiers du territoire, les familles monoparentales constituent 20 à 30% des ménages. Un taux généralement supérieur à la moyenne nationale de 23,8%. Enfin, ces familles sont confrontées à une situation sociale précaire comme en témoigne un recours plus important aux allocations de la CAF, notamment au revenu de solidarité active (RSA). Ces défis justifient ainsi l'existence de programmes spécifiques pour accompagner les habitants et répondre à leurs besoins.

#### 2. Les conditions de vie des habitants

L'insertion professionnelle demeure une priorité forte pour les habitants des QPV à Bagneux. En effet, la situation au regard de l'emploi des habitants des QPV contraste avec le reste de la ville, du fait d'un taux d'emploi et d'un niveau de formation plus faible. Dans les quartiers de la politique de la ville du territoire de Vallée Sud – Grand Paris, le taux d'emploi est situé autour de 57 à 62%. Néanmoins, le quartier Abbé Grégoire – Mirabeau -Lincoln possède un taux d'emploi plus faible que les autres quartiers (52,9%).

Pour ce qui est du taux de chômage sur les quartiers de la politique de la ville, il se situe autour de 21 et 23% avec des taux de chômage légèrement plus élevés pour les quartiers Abbé Grégoire – Mirabeau – Lincoln et la Cité des Musiciens.

Il convient de souligner les enjeux constants en matière de lutte contre la précarité.

Le taux de pauvreté moyen est de 28,5% dans les quartiers de la politique de la ville sur le territoire de Vallée Sud – Grand Paris contrastant ainsi le taux de pauvreté de 14,6% au niveau national. Le quartier de l'Abbé Grégoire Mirabeau à Bagneux et le quartier Noyer Doré à Antony sont au-dessus de la moyenne avec des taux de pauvreté de 29,1% et 30,9%.

### 3. Cadre de vie et logements

Les habitants sont également confrontés à des défis spécifiques en matière de logement. De fait, les habitants des quartiers prioritaires sont en quasi-totalité locataires. Parmi ces locations, la part de logements sociaux dans le parc locatif est également significative dans les quatre quartiers. En effet, ils ont tous plus de 95% de logements sociaux et plus de 95% de locataires. Pour le quartier Noyer Doré à Antony, 99,3% des habitants sont locataires.

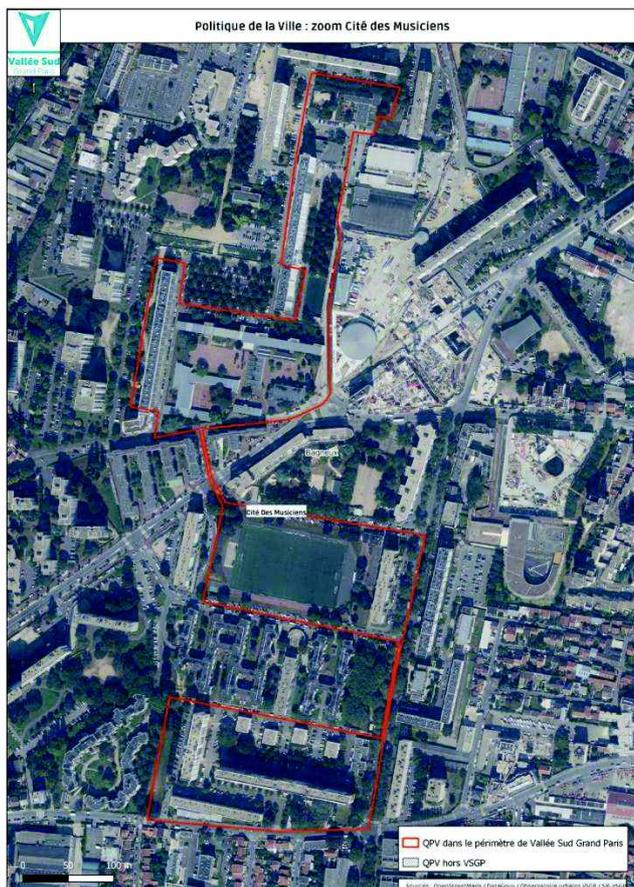
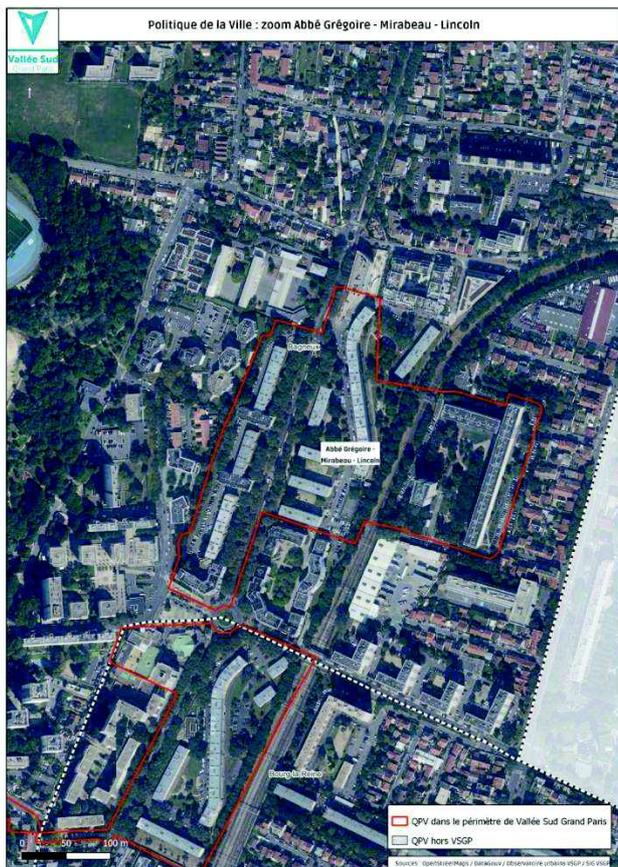
A noter qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le territoire est constitué de 59 634 logements locatifs sociaux, soit un taux de 33%.

Deux projets de renouvellement urbain sont en cours sur le territoire de Vallée Sud – Grand Paris dans la Cité Jardins à Châtenay-Malabry et dans la Cité des Musiciens à Bagneux :

Le projet de renouvellement urbain de Cité Jardins à Châtenay-Malabry a notamment pour objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants en réhabilitant 295 logements sociaux en favorisant une approche bas carbone, en démolissant 595 logements sociaux anciens (reconstitué au 1 pour 1), et en résidentialisant 292 logements. Il est également prévu de réaménager et de créer de nouveaux espaces publics ainsi que de créer et réhabiliter plusieurs équipements publics tels que la restructuration des écoles maternelle et élémentaire Thomas Masaryk.

Concernant le projet de renouvellement urbain de la Cité des Musiciens, un des objectifs est l'amélioration du cadre de vie des habitants avec la démolition de 296 logements locatifs sociaux anciens (reconstitué au 1 pour 1), la construction de logements neufs, la réhabilitation de 672 logements sociaux avec une amélioration des performances énergétiques et la résidentialisation des barres Chopin et Debussy. La priorité est particulièrement donnée à la reconstruction du collège et du gymnase Joliot-Curie par le Département des Hauts-de-Seine. Il est également prévu de réaménager et de créer de nouveaux espaces publics (extension du parc Nelson Mandela et du Mail Debussy, désenclavement du quartier) ainsi que de créer et réhabiliter plusieurs équipements publics tels que la réhabilitation-extension de la crèche Prokofiev et la construction de l'équipement polyvalent (CSC Jacques-Prévert et Studios de la Chaufferie).

# Portrait des quartiers prioritaires de la ville de Bagneux



## Portrait statistique Bagneux

Les statistiques collectées dans cette partie proviennent de l'INSEE, et les résultats sont basés sur calcul de la population différent de celui de la géographie prioritaire.

	France	Commune	Abbé Grégoire-Mirabeau	Cité des Musiciens
Hommes (%)	48,4	47,3	45,7	49,5
Femmes (%)	51,6	52,7	54,3	50,5
Moins de 25 ans (%)	29,3	34,9	34,9	40,2
Part de familles monoparentales (%)	23,8	27,2	29,9	28,2

Sources : Insee, recensement de la population 2019

	Commune	Abbé Grégoire-Mirabeau	Cité des Musiciens
Population	40 812	1 728	1 460
Nombre de foyers allocataires de la CAF	9 906	510	282
<i>Dont RSA socle</i>	1 433	93	61
<i>Dont Prime d'activité</i>	3 021	158	83
Population couverte par une prestation CAF	23 861	1 253	806
Demandeurs d'emploi toutes catégories	4814	268	192
<i>Femmes</i>	2 413	132	103
<i>Hommes</i>	2 401	136	89

Sources : Cnaf, Fichier des allocataires des CAF au 31 décembre 2021  
Pole-emploi-Dares, STMT – Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2021

### **Caractéristiques socio-économiques :**

	France	Bagneux	Abbé Grégoire-Mirabeau	Cité des Musiciens
<b>Revenu</b>				
Taux de pauvreté	14,6	18,9	29,1	26,5
Taux de bas revenus	nd	30,4	52,0	43,8
<b>Emploi</b>				

Taux d'emploi des 15-64 ans	68,1	65,0	52,9	62,4
<i>Hommes</i>	70,8		61,5	66,5
<i>Femmes</i>	65,6	61,1	45,2	58,9
Taux de chômage	8	13,7	22,9	22,9
<b>Logement</b>				
Part de logements sociaux	15,6	60,5	>95	>95
Part de locataires	39,9	73,8	98,9	96,8

Sources : Insee, DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2019, Insee, recensement de la population 2019  
SDES, répertoire du parc locatif 2021

## Priorités locales

### ■ Contexte de Bagneux : Développement et fragilités du territoire

Bagneux est une ville qui mute et se transforme, elle grandit, et avec elle, une exigence en services publics supplémentaire. Les nombreuses transformations de son territoire l'attestent avec notamment : les arrivées du métro ligne 4 puis ligne 15, de nouvelles entreprises et nouveau flux d'activités ; les opérations de construction et de rénovation urbaine des parcs de logements et des espaces publics ; l'émergence du nouveau quartier des Mathurins avec un nouveau lycée ; la planification de nouveaux équipements publics pour répondre à l'essor démographique qui verra sa population passée de 43 625 personnes en 2023 à près de 50 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2030<sup>4</sup>

Toutes ces évolutions interrogent l'action publique : Comment répondre et anticiper la gestion des nouveaux flux de personnes et d'activités et adapter les besoins en équipements publics ? Comment convertir ces évolutions en plus-value pour les habitants des quartiers, réduire les écarts de développement entre quartiers de la ville et améliorer les conditions de vie des habitants ? Comment créer les conditions du vivre ensemble ? Là sont les enjeux des pouvoirs publics et ceux de la politique de la ville à Bagneux.

Le nouveau contrat de ville « Contrat engagements quartiers 2030 » est l'occasion de tirer profit de toute l'expérience acquise pour, d'une part, renforcer la capacité à coopérer entre partenaires et co-construire et à améliorer l'action publique afin de réduire les inégalités d'autre part.

**Dès lors, le nouveau Contrat d'engagements Quartiers 2030 de Bagneux devra s'attacher à :**

- **Obtenir des engagements concrets et mesurables** (interventions spécifiques, politiques sectorielles, mobilisation des fonds de droit commun...), qui feront l'objet d'un suivi annuel

<sup>4</sup> source Insee – Data Ville

à l'échelle du nouveau contrat de ville de Bagneux avec une évaluation à mi-parcours en 2027.

- ▶ **Intégrer l'échelle fine du quartier comme cadre de référence** de l'action publique, dans sa territorialisation, dans la manière d'allouer ses ressources, dans l'animation territoriale des acteurs et des habitants, dans son pilotage et son évaluation systématique.

## Une évolution de la géographie prioritaire

La géographie prioritaire de la Politique de la Ville est confirmée par le décret du 31 décembre 2023. La commune de Bagneux conserve 2 quartiers prioritaires (QPV) : celui de la Cité des musiciens et celui de l'Abbé Grégoire Mirabeau. Ces 2 quartiers prioritaires voient leur zonage refondu :

- ▶ **Pour le quartier Cité des Musiciens - Pervenches:** sortie des résidences « Mozart » et « Rossini » et élargissement aux résidences « Louis Pasteur », « Pervenches-Colibris » et « Champs des oiseaux » ainsi qu'au stade René Rousseau et à l'école et au collège Joliot-Curie.
- ▶ **Pour le quartier Abbé-Grégoire-Mirabeau - Lincoln:** sortie de la résidence « Victor Schoelcher » et entrée de la résidence « Abraham Lincoln ».

La nouvelle géographie prioritaire implique donc **3 800 habitants répartis de la manière suivante : 2 000 habitants dans le quartier Abbé Grégoire-Mirabeau -Lincoln et 1 800 habitants sur la Cité des Musiciens - Pervenches**<sup>5</sup>.

A noter que le quartier des Tertres Cuverons est sorti de la nouvelle géographie prioritaire. En revanche, apparaît un nouveau périmètre relevant de la géographie prioritaire, notamment le quartier intercommunal des Blagis regroupant les villes de Bagneux – Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses et Sceaux. Ce dernier fera l'objet d'un Contrat d'Engagements 2030 spécifique.

---

<sup>5</sup> *Ibid*

## Abbé Grégoire – Mirabeau - Lincoln Chiffres Clés – Bagnaux

Bagnaux

Ces données ne prennent pas en compte l'extension du QPV à savoir la zone Lincoln (résidence universitaire notamment)



Données SIG Ville (ANCT) Quartiers de la Politique de la Ville – Données Lincoln-Résidence universitaire indisponibles



**2000 habitants**  
5 % de la population communale.

**29,9 %**

**Familles monoparentale**  
(27,2% de familles monoparentales à Bagnaux).



**> 95 de logements collectifs**  
(60,5 % à Bagnaux / 15,6 en France)

**98,9 %**

**Part des ménages locataires**

**15 190 €** Revenus des ménages (revenu médian annuel par unité de consommation)  
19 780 € à Bagnaux

**39 %**

Des ménages sont imposés (contre 78% des ménages à Bagnaux)

**29,1%**

Taux de pauvreté

**22,9 %**

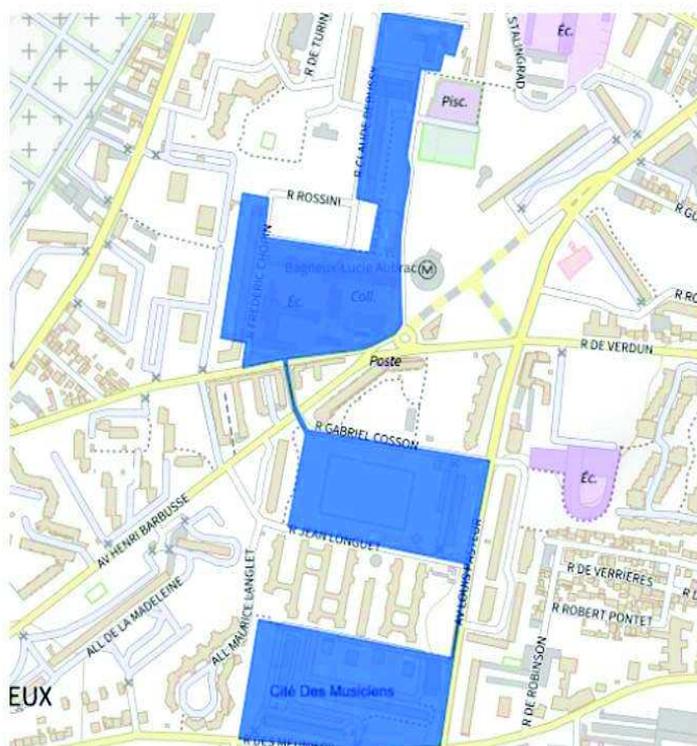
**Taux de chômage (toutes catégories confondues)**  
(Bagnaux : 13,7 % / 8% en France)

2

## Cité des Musiciens – Chiffres Clés - Bagnaux

Ces données ne prennent en compte l'extension du QPV, à savoir les 2 zones le long de l'avenue Louis Pasteur

Bagnaux



Données 20024 SIG Ville (ANCT) - Quartiers de la Politique de la Ville – Zonages Avenue Louis Pasteur indisponibles



**1800 Habitants**  
3,6 % de la population communale

**28,2 %**

**Familles monoparentales**  
(27,2 % de familles monoparentales à Bagnaux)



**> 95 % de logements collectifs**  
(60,5 % à Bagnaux / 15,6 en France)

**96,8%**

**Part des ménages locataires**

**16 250 €** Revenus des ménages (revenu médian annuel par unité de consommation)  
19 780 € à Bagnaux

**47,1 %**

Des ménages sont imposés (contre 78% des ménages à Bagnaux)

**26,5 %**

Taux de pauvreté

**22,9 %**

**Taux de chômage (toutes catégories confondues)**  
(Bagnaux : 13,7 % / France : 8%)

4

## Renouvellement du Contrat de ville de Bagneux: «Engagements quartiers 2030»

Ce nouveau contrat de ville est décliné dans chaque quartier prioritaire balnéolais (Cité des musiciens étendue aux Pervenches, Abbé Grégoire Mirabeau étendu à la cité Abraham Lincoln ainsi que le nouveau quartier prioritaire des Blagis qui fait l'objet d'un contrat de ville spécifique intercommunal avec les communes de Bourg-la-Reine, Fontenay aux Roses et Sceaux), suivant 5 grands enjeux prioritaires. Il propose une mobilisation de l'ensemble des politiques publiques, pour agir en proximité et répondre durablement aux besoins des habitantes et habitants des quartiers prioritaires.

### Cinq enjeux prioritaires pour les quartiers de Bagneux :

- **Des quartiers mobilisés pour l'emploi et l'activité économique**

Les deux quartiers de la Cité des musiciens-Pervenches et l'Abbé Grégoire Mirabeau-Lincoln enregistrent **des taux de chômage atteignant près de 23%**, soit près de 9 points supérieurs au taux de chômage de la commune (13.7%) et **13 points supérieurs au taux de chômage national**. De fait, une part importante d'habitants des quartiers demeurent sans emploi parce qu'ils peinent à pousser les portes des institutions dédiées. De plus, certaines personnes **cumulent davantage de freins** à l'insertion (précarité, santé, mode de garde, mobilité, etc.) et nécessitent **un accompagnement renforcé et au long cours**.

Pour lever les freins à l'emploi et faire changer de regard les entreprises sur les habitants des quartiers populaires et les inciter à recruter et à s'y installer, il est proposé : **une meilleure coordination des acteurs** économiques, des **dispositifs** et le développement de nouveaux partenariats entre institutions, service public de l'emploi et associations **pour mieux toucher les publics** (avec une attention portée aux femmes, jeunes et au public allophone). Il convient également de **favoriser les rencontres entre les habitants des quartiers et les employeurs** (entreprises, structures d'insertion par l'activité économique, etc).

- **Des quartiers du lien, de la solidarité et des émancipations**

En cette période de sortie de crise sanitaire, fortement marquée par l'inflation et les logiques individuelles, il est nécessaire **d'accompagner les plus fragiles** et de créer les conditions pour que chacune et chacun se sente légitime à agir, gagne en autonomie et trouve sa place.

Les deux quartiers prioritaires présentent des **poches de grandes fragilités socio-économiques**. Avec un taux de **pauvreté de 29.1% à l'Abbé Grégoire Mirabeau et 26.5% pour la Cité des Musiciens**, les écarts sont de 10 points supérieurs à la moyenne communale (taux de pauvreté 18.9%) et près de 15 point avec la moyenne nationale (taux de pauvreté 14.6).

L'objectif est d'agir pour : **Garantir une égalité réelle**, changer l'image des quartiers et agir pour **lutter contre les discriminations**. C'est aussi assurer aux habitants des quartiers populaires un **accès réel à leurs droits**, un **accès aux soins** au même niveau que les habitants des autres quartiers et **veiller au maintien de services publics** en proximité, en renforçant les accueils physiques. Cela s'incarne notamment à travers des **modes d'intervention de proximité et nomades au cœur de quartiers**.

- **Des quartiers de réussite, une ambition au cœur des quartiers prioritaires**

À la rentrée 2020, parmi l'ensemble des collégiens, **28,7 % des collégiens sont issus d'un**

**milieu social défavorisé**<sup>6</sup>. Cette même année, 18,6% des moins de 18 ans de Bagneux (1 626 jeunes sur toute la ville) vivent dans un ménage pauvre<sup>7</sup> autrement dit dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (inférieur à 60% du revenu médian).

Bagneux souffre **d'un évitement scolaire plus fort que la moyenne** en dépit d'une offre scolaire et extra scolaire riche (classes cham, parcours culturels....).

Enfin, s'agissant de l'orientation des élèves scolarisés deux ans après la troisième, seuls 37,5 % des élèves qui étaient scolarisés en troisième se retrouvent en première générale à la rentrée 2020. A l'inverse, 36,4 % des élèves scolarisés dans une formation professionnelle sont enfants d'ouvriers ou d'inactifs<sup>8</sup>.

**Assurer la continuité éducative et le soutien à la parentalité** pour lutter contre les déterminismes sociaux qui ne cessent de progresser, tel est le pari de la municipalité de Bagneux qui souhaite **intensifier et mieux coordonner les politiques éducatives des enfants et des jeunes de 3 à 25 ans**, à travers la mise en place d'une Cité éducative. Son principe : la coordination territoriale dans une **logique de parcours**. Qu'ils soient accueillis en crèche, qu'ils empruntent une voie technologique ou universitaire, qu'ils poussent la porte d'une mission locale, d'un centre social, les enfants, les jeunes et parents doivent pouvoir compter dans leur quartier et dans leur ville, sur un écosystème éducatif et de soutien à la parentalité cohérent et coopératif. Cet écosystème sera fondé sur **une vision partagée des acteurs et institutions** impliquées pour une prise en charge éducative renforcée avant-pendant et après l'école via une meilleure coordination des services de l'Etat, des collectivités, des associations, des familles et habitants.

- **Des quartiers de vie pour (bien) vivre ensemble, une valeur cardinale pour Bagneux**

Cohésion et mixité sociale, vie de quartier et initiative citoyenne, transition écologique et énergétique, cadre de vie évolution de l'aménagement des territoires urbains.... Le quartier, la rue sont des espaces qui **crystallisent une série de problématiques auxquelles** il est possible de répondre via plusieurs leviers : de **l'accroissement de la nature en ville** à la stimulation de la participation citoyenne et du lien social entre habitants en passant par la mobilité douce par exemple. Pour la municipalité de Bagneux, un **cadre de vie quotidien de qualité** est essentiel et incontournable au vivre-ensemble, dans l'esprit d'une ville accueillante pour tous. Bagneux porte l'ambition que la qualité de vie, la mixité sociale et générationnelle favorise **une bonne vie de quartier**.

A cet égard la **mobilisation des fonds issus de l'exonération de la TFPB** au profit des bailleurs s'avère essentielle pour dynamiser l'animation des quartiers (fêtes de quartier), le travail de mémoire dans les quartiers en transition tout comme la stimulation de la participation citoyenne (conseils citoyens).

- **Des quartiers d'accès à la culture et au sport pour les jeunes**

**L'accès à la culture, aux loisirs et aux pratiques sportives** ainsi que l'expression citoyenne sont des objectifs structurants pour la politique de la ville. Ils **ouvrent les quartiers prioritaires** sur l'extérieur, améliorent leur image **et contribuent à l'émancipation de chacun**. L'expression citoyenne de ces jeunes tout comme leur participation active à la vie de la cité s'avèrent également indispensable pour élargir leurs horizons. Bagneux se mobilise aux côtés des partenaires et acteurs éducatifs, culturels et sportif pour **faciliter l'accès aux pratiques culturelles et sportives** et accompagner le potentiel créatif des jeunes quartiers prioritaires.

<sup>6</sup> Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp, année scolaire 2020-2021

<sup>7</sup> Données CAF 92 – mars 2020

<sup>8</sup> Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp, année scolaire 2020-2021.

Par ailleurs, deux enjeux transversaux doivent irriguer le nouveau contrat d'engagement :

► **Un pilotage par le résultat concret pour les habitants**

Ce Contrat d'engagements ne sera efficace qu'en calibrant à l'échelle fine de ses deux quartiers prioritaires (et celui des Blagis nouvellement intégré à la géographie prioritaire), **un véritable outil territorial de mobilisation et d'intervention spécialisée**. Outil convergent et **articulé aux politiques publiques** de droit commun, capable de créer les conditions de la coproduction d'offres de services ciblées et adaptées aux besoins recensés de la population. Enfin, cette démarche devra **rendre compte des résultats produits** en terme d'impacts sur la réduction des écarts de développement et d'amélioration des conditions de vie des habitants.

► **Une information et une coordination renforcées vers les habitants et les partenaires**

Force est de constater qu'aujourd'hui habitants comme partenaires manquent d'informations sur les dispositifs existants et actions mises en œuvre. La mise en œuvre **de réunions partenariales dans le cadre des actions politiques de la ville** a pu se révéler très bénéfique pour renforcer les interactions entre partenaires, toujours au bénéfice des habitants.

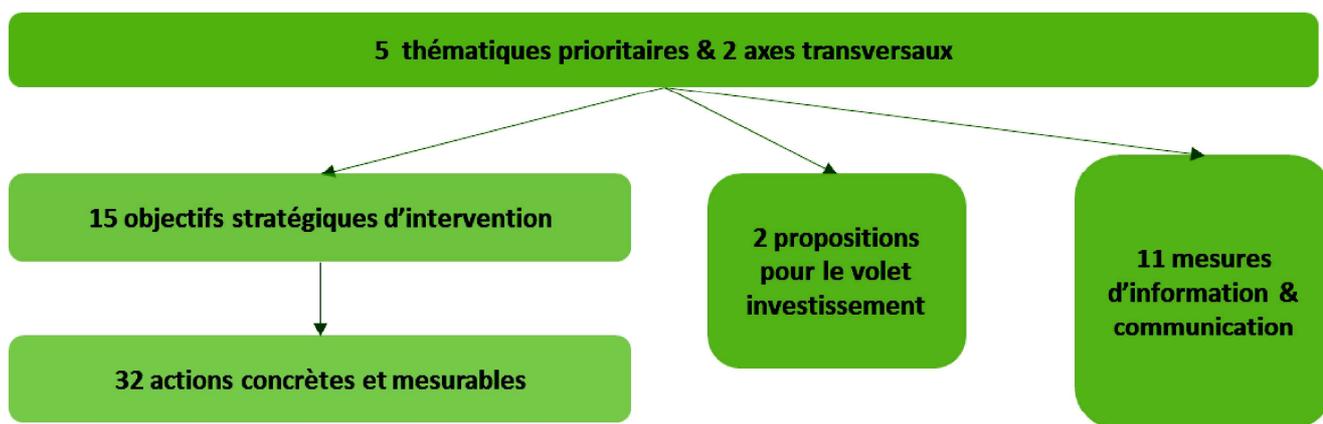
Les ingrédients de réussite du nouveau contrat d'engagement Quartiers 2030 de Bagneux :

- Piloter la politique de la ville par le **résultat concret pour les Balnéolais**
- Fournir une **information et une coordination renforcées** vers les habitants et les partenaires
- **Créer un cadre propice à l'Innovation/Expérimentation** : poser les engagements de chaque acteur et partie prenante investis pour s'assurer d'une mobilisation pleine et entière
- Proposer un nouveau **cadre coopératif et de coordination** thématique des acteurs
- **Simplifier & harmoniser le volet administratif**: Une articulation entre les financeurs paraît indispensable, pour simplifier & alléger les procédures et les calendriers administratifs, et rendre son pilotage cohérent et plus performant.

### ***Un plan d'actions ambitieux et concret***

Sur la base de ces constats et enjeux partagés par tous les acteurs et habitants à travers l'évaluation du Contrat précédent et les concertations citoyennes, le Contrat d'Engagements Quartiers 2030 de Bagneux **repose sur une feuille de route déclinée en plan d'actions, un pilotage partenarial** référencé (évolutif), **des critères d'évaluation** (pour les objectifs stratégiques) et indicateurs de résultat (pour les actions), ainsi **qu'une convergence des contractualisations** (Droit commun – Dispositifs sectoriels – Partenariats public-privé).

En résumé, le Contrat d'Engagements Quartiers 2030 de Bagneux, c'est :



6 propositions pour sa gouvernance et contractualisation, son pilotage et ses modalités de coopération

- **Les cinq axes du Contrat d'Engagements Quartiers 2030 de Bagneux :**
  - L'insertion, l'emploi et l'activité économique
  - La réussite éducative et soutien à la parentalité
  - L'accès aux droits et l'accès aux soins
  - La jeunesse, culture et sport
  - Le cadre de vie
- **Les deux axes transversaux du Contrat d'Engagements Quartiers 2030 de Bagneux :**
  - L'égalité Femmes/Hommes
  - L'inclusion numérique

## Plan d'action détaillé du Contrat Engagements Quartiers 2030

### 1. Emploi, insertion et entrepreneuriat

#### Objectif stratégique 1.1: Développer et diversifier l'attractivité économique (dans et hors les QPV) et optimiser les dispositifs existants d'inclusion socioprofessionnelle

Actions	QPV : ABGM- L CDM-P	Pilote(s) )	Partenaire(s)	Indicateurs de résultats proposés ou à Co définir	Convergen e contractuell e identifiée (Publique et Privée)
<b>Adapter et optimiser le dispositif des Clauses d'insertion professionnelle</b> dans les marchés publics et ainsi contribuer à l'aménagement du quartier (et de la ville) et participer à l'insertion des habitants	ABGM-L CDM-P	Vallée Sud emploi	France Travail Bailleurs Aménageurs	1) Augmentation du volume de clauses à l'échelle de l'EPT 2) Part des habitants de Bagneux dans les bénéficiaires des clauses	- Clauses d'insertion – Marchés publics
<b>Intensifier la prise en charge des adultes les plus éloignés de l'emploi</b>	ABGM-L CDM-P	Vallée Sud emploi- France Travail	Régie de quartier - E2C – Ville PRIJ	1) Nombre d'adultes inscrits à l'E2C ou Régie de quartier et issus des QPV 2) Nombre de sorties positives pour les adultes issus des QPV	
<b>Mettre à disposition des locaux de proximité pour les entrepreneurs des QPV</b>	ABGM - L CDM	Bailleur s Etat	Maison des entrepreneurs - Ville	1) Nombre de locaux mis à disposition	Recyclage de friches Fonds verts

#### Objectif stratégique 1.2 : Agir collectivement pour une orientation choisie plutôt que subie en valorisant tout type de filières notamment en intensifiant l'intermédiation entre acteurs du monde professionnel et jeunes publics

Actions	QPV : - ABGM - CDM	Pilote(s) )	Partenaire(s)	Indicateurs de résultats proposés ou à Co-définir	Convergence contractuelle (Publique et Privée)
<b>Intensifier les opérations de découvertes des métiers et filières professionnelles</b> en renforçant les partenariats avec l'Education Nationale Favoriser les visites d'entreprises et la présence des entreprises au sein des QPV	ABGM CDM	Educati on National e - CD 92	Ville - Vallée Sud emploi - France travail – Associations PRIJ	1) Au moins 3 à 4 opérations visites/rencontres d'entreprises par établissements scolaires chaque année	DRIEETS Chambre des métiers CIO Education Nationale Fondation FDJ
<b>Pérenniser le dispositif « Bourse aux stages »</b>	ABGM CDM	Ville	CD92 - Vallée Sud emploi	1) Au moins 30 stages par an repérés et proposés aux jeunes des QPV	CIO

Objectif Stratégique 1.3 : Renforcer le lien direct avec les habitants, diminuer les freins et intensifier l'intermédiation entre habitants et acteurs spécialisés de l'insertion du développement économique					
Actions	QPV : ABGM CDM	Pilote(s)	Partenaire(s)	Indicateurs de résultats proposés ou à Co-définir	Convergence contractuelle (Publique et Privée)
Démultiplier les actions de soutien du repérage à l'employabilité et d'intermédiation entre employeurs et population, outillage des demandeurs d'emploi / Prolonger la dynamique emploi impulsée par les JOP 2024	ABGM CDM	DRIEET S - Etat - Vallée Sud Emploi - France Travail	Ville – Associations PRIJ DRIEETS Entreprises France travail	1) Evolution du nombre d'actions en direction des demandeurs d'emploi 2) Evolution du taux de demandeurs d'emploi touchés	
Privilégier les dispositifs de l'Allers / déploiement des offres de proximité (Bus création d'entreprises – Bus emploi...)	ABGM CDM	Ville - Vallée Sud Emploi - France Travail	Entreprises – Associations PRIJ	1) Au moins 1 initiative trimestrielle dans chaque QPV et par semaine pour chaque acteur	Volet investissement du CEQ 2030
Faciliter l'accès aux places en crèche pour les familles monoparentales en situation de recherche d'emploi et mieux coordonner leur accompagnement vers l'emploi	ABGM CDM	Ville	IEPC - CAF92 CD 92 France travail	1) Evolution du nombre de place de crèche AVIP	

## 2. Réussite Educative et Parentalité

Objectif stratégique 2.1 : Créer une Cité Educative à Bagneux regroupant tous les acteurs et tous les dispositifs de la Réussite Educative et du soutien à la parentalité					
Actions	QPV : ABGM CDM	Pilote(s)	Partenaire(s)	Indicateurs de résultats proposés ou à Co-définir	Convergence contractuelle (Publique et Privée)
Créer une Cité Educative conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et construire un lien continu avec les parents et les autres adultes (périscolaire) et ouvrir tous les possibles aux enfants et jeunes de Bagneux	ABGM CDM	Etat - Ville Education Nationale	Associations - CAF 92	1) Effectivité de la cité éducative 2) Le plan d'action de la cité éducative est partiellement financé par des ressources de droit commun	<b>Contractualisation spécifique Cité Educative à articuler avec le CEQ 2030 PEDT CTG PRE</b>
Créer un réseau d'entraide « maman solo »	ABGM CDM	Ville	CAF 92 - Education nationale - Associations	1) Effectivité du réseau 2) Au moins 30 familles investissent le réseau	<b>CTG</b>

Objectif stratégique 2.2 : Renforcer et développer le Programme de réussite éducative (PRE)					
Actions	QPV : ABGM CDM	Pilote(s)	Partenaire(s)	Indicateurs de résultats proposés ou à Co-définir	Convergence contractuelle (Publique et Privée)
<b>Repérer les enfants en situation de fragilité</b> pour leur permettre de rattraper le groupe classe	ABGM CDM	Ville - Education nationale Préfecture  Etat Préfecture	Associations	1) Effectivité d'un référentiel partagé en matière de décrochage et fragilités médico-sociales/éducatives	<b>PEDT PRE</b>
<b>Renforcement des Parcours Jeunes Citoyens</b> et itinéraires citoyens Remédiation avec les savoirs fondamentaux	ABGM CDM	Etat Préfecture Education nationale – Ville Préfecture	Associations	- Nombre de parcours - Nombre de parcours pour jeunes issus des QPV	<b>PEDT PRE</b>
<b>Améliorer la détection et la prise en charge des besoins des élèves et parents</b> présentant des problèmes d'ordre sanitaire ou psychologique au sein des établissements scolaires afin de les accompagner à engager un parcours de soin	ABGM CDM	Etat- Préfecture Education nationale - Ville - CD92	Associations	1) Effectivité d'un référentiel partagé en matière de décrochage et fragilités médico-sociales/éducatives	<b>Cité éducative PRE</b>

### 3. Accès aux droits et aux soins

**Objectif stratégique 3.1 : Lutter contre le non-recours aux droits, renforcer l'accompagnement des habitants dans une optique d'autonomisation (repérer, orienter, accompagner)**

Actions	QPV : ABGM CDM	Pilote(s)	Partenaire(s)	Indicateurs de résultats proposés ou à Co-définir	Convergence contractuelle (Publique et Privée)
<b>Poursuivre le déploiement des permanences juridiques et administratives</b> dans les quartiers	ABGM CDM	Ville	Associations	1) Au moins 1 permanence dans chaque QPV	<b>CTG CLSPD</b>

Objectif stratégique 3.2 : Renforcer l'accès à des parcours de santé de la prévention aux soins (repérer, orienter, accompagner) et l'offre de soin à destination des habitants, notamment ceux souffrant de troubles en matière de santé mentale					
Actions	QPV : ABGM CDM	Pilote(s)	Partenaire(s)	Indicateurs de résultats proposés ou à Co-définir	Convergence contractuelle (Publique et Privée)
<b>Mettre en place un réseau local de médecins et spécialistes</b>	ABGM CDM	Ville ARS Etat	ARS - CPAM 92 - ASSOCIA TIONS	1) Effectivité du réseau local de santé 2) Au moins 75% des professionnels de santé (santé publique, médicosocial, soin) investissent le réseau 3) Au moins 2 partenariats structurants nouveaux avec les praticiens de santé voient le jour	<b>CLS CPTS ARS Etat</b>
<b>Intensifier les Action de prévention</b> auditive et lutte contre l'obésité et le surpoids, et cyber prévention pour les jeunes notamment	ABGM CDM	Ville <b>ARS</b> Etat	ARS - Associatio ns	1) Evolution du nombre d'actions (récurrentes, événementielles) 2) Au moins 25% des habitants de chaque QPV bénéficient d'actions de prévention	<b>CLS CPTS ARS Etat</b>
<b>Mettre en place des créneaux d'activités culturelles spécialement pour les personnes en situation de handicap</b>	ABGM CDM	Ville MDPH / CD 92	VSGP - CD92 Bailleurs  MDPH	1) Evolution du nombre de créneaux 2) Evolution du nombre d'habitants des QPV touchés	<b>CLS Plan Handicap</b>

Objectif stratégique 3.3 : Intensifier les offres de services d'aller-vers (permanence de proximité, structures mobiles)					
Actions	QPV : ABGM CDM	Pilote(s)	Partenaire(s)	Indicateurs de résultats proposés ou à Co-définir	Convergence contractuelle (Publique et Privée)
<b>Mettre en place des stands hors les murs d'information d'accès aux droits / d'accès aux soins</b> dans les quartiers les plus éloignés, en bas des immeubles, pour rencontrer et informer les publics les plus éloignés	ABGM CDM	Ville - CD92 - CAF 92 - ARS	Associatio ns	1) Au moins 3 actions en pied d'immeubles par quartier et par an 1) Au moins 1 forum annuel	<b>CTG CLS</b>
<b>Augmenter les permanences d'accès aux droits des Femmes</b> et Déploiement du VAN du CIDFF dans les quartiers les plus éloignés	ABGM CDM	Ville Etat  ARS	CIDFF	1) Au moins 1 permanence hebdomadaire ou à la quinzaine par QPV	<b>CTG CLS CEQ 2030 / ARS CLSPD</b>

#### 4. Jeunesse Culture et Sport

##### Objectif stratégique 4.1 : Faciliter l'accès des habitants des quartiers aux équipements sportifs et culturels du territoire

Actions	QPV : ABGM CDM	Pilote(s)	Partenaire(s)	Indicateurs de résultats proposés ou à Co-définir	Convergence contractuelle (Publique et Privée)
<b>Renforcer la médiation culturelle pour les jeunes et les habitants</b> des quartiers en proposant des activités culturelles sportives et scientifiques dans et en dehors des quartiers (type Hiver en lumière - Théâtre musical...)	ABGM CDM	Ville - Education nationale - Vallée Sud Grand Paris Etat	Association s	1) Le nombre d'actions culturelles déployées dans les QPV augmente 2) Le nombre d'habitants des QPV participant à des actions culturelles augmente	<b>PEDT DRAC</b>
<b>Intensifier les opérations dans les quartiers qui favorisent les pratiques sportives</b> des jeunes et habitants, type "Urban Run"	ABGM CDM	Ville ETAT	Association s	1) Le nombre d'actions sportives déployées dans les QPV augmente d'au moins 15% 2) Le nombre d'habitants des QPV participant à des actions sportives augmente d'au moins 15%	<b>SDJES</b>

##### Objectif stratégique 4.2 : Intensifier et ajuster les offres de services pour les jeunes et habitants des quartiers

Actions	QPV : ABGM CDM	Pilote(s)	Partenaire(s)	Indicateurs de résultats proposés ou à Co-définir	Convergence contractuelle (Publique et Privée)
<b>Augmenter les Accueils des jeunes dans les CSC</b> - Aider à la construction d'une pensée argumentée, s'exprimer, débattre - <b>Renforcer les actions autour du savoir vivre, des valeurs, du respect</b>	ABGM CDM	Ville	CAF 92 - CD 92	1) Evolution du nombre de jeunes dans les CSC 2) Evolution du nombre d'actions visant à renforcer l'esprit critique au sein des CSC (esprit critique, citoyenneté, débat...)	<b>Projets sociaux CTG</b>  Fondations BIC – Association Le Labo des Histoires
<b>Sortir de sa ville</b> en emmenant les familles au théâtre, visiter une expo... via le métro ou via les transports Et Faire partir les	ABGM CDM	Ville - Préfecture - Education nationale	Associations	1) Nombre des jeunes des QPV participant à au moins 1 sortie/ séjour	<b>PEDT Projets sociaux CTG VVV</b>

enfants en colos et/ou en vacances en famille		- CAF 92			
<b>Stimuler la participation des jeunes des quartiers dans les offres existantes de services</b> (Enveloppe Budget participatif jeunes - BAFA citoyen, Temps-fort, etc...)	ABGM CDM	Ville	Education nationale  Associations	1) Evolution du nombre de jeunes des QPV investis dans les espaces de participation mis en place 2) Evolution du nombre d'actions proposées et soutenues par les jeunes des QPV	

## 5. Cadre de vie

**Objectif stratégique 5.1 : Mémoire et avenir des quartiers : Encourager les initiatives des habitants visant à soutenir le lien et la mixité sociale et Accompagner la transformation de leur quartier**

Actions	QPV : ABGM CDM	Pilote(s)	Partenaire(s)	Indicateurs de résultats proposés ou à Co-définir	Convergence contractuelle (Publique et Privée)
<b>Booster la vie des quartiers et le lien social</b> et développer des activités entre voisins, l'entraide, se réapproprié des espaces délaissés (devant les halls d'immeubles)	ABGM CDM	Ville Etat  Bailleur	Bailleurs – Associations  Etat	1) Nombre d'actions par QPV et par an 2) Nombre habitants participent à chaque action	<b>Convention GUSP ATFPB</b>
<b>Programmer des opérations « cadre de vie »</b> à l'échelle des QPV (nettoyage citoyen - Opération 48H...)	ABGM CDM	Ville	Bailleurs - Vallée Sud Grand Paris	1) Nombre d'actions par QPV et par an 2) Nombre habitants des QPV participent à chaque action	<b>Arrêté cadre de vie ATFPB</b>
<b>Impliquer les habitants dans les projets urbains de leur quartier</b> notamment les projets de construction et reconstruction du collège Joliot Curie et futur lycée des Mathurins ainsi que des projets Pierre Plate et Abbé-Grégoire-Mirabeau	ABGM CDM	Ville - CD92 Etat	Aménageurs – Bailleurs Habitants  Associations	1) Existence d'une maison du projet 2) Existence d'un collectif d'habitants	<b>Convention ANRU ZAC PLUI</b>

**Objectif stratégique 5.2: Mieux déployer les projets de développement durable et de transition écologique (renaturation, réemploi, isolation) pour favoriser l'émergence de l'écocitoyenneté, et stimuler les opportunités professionnelles via les filières de l'industrie verte**

Actions	QPV : ABGM CDM	Pilote(s)	Partenaire(s)	Indicateurs de résultats proposés ou à Co-définir	Convergence contractuelle (Publique et Privée)
<b>Mettre en place plus de jardins partagés</b> (espaces réservés)	ABGM CDM	Ville - Bailleurs – Aménageur Etat Ville	Associations	1) Evolution de la surface de jardins partagés dans les QPV	<b>ATFPB</b>
<b>Développer des actions de sensibilisation aux modes de déplacements doux</b> favorisant notamment la pratique du vélo	ABGM CDM	VSGP – Bailleurs Etat  Ville	Ville - Associations	1) Evolution du nombre d'action consacrée à la mobilité douce	<b>PLUI Fonds verts</b>

**Objectif stratégique 5.3 : Améliorer le cadre de vie des habitants en renforçant l'action publique-privée sur les questions de mobilité, de propreté, de tranquillité...) via la création d'une GUSP**

Actions	QPV : ABGM CDM	Pilote(s)	Partenaire(s)	Indicateurs de résultats proposés ou à Co-définir	Convergence contractuelle (Publique et Privée)
<b>Création d'une démarche et un plan d'actions GUSP</b> avec un ciblage spécifique QPV de Bagneux	ABGM	Ville - Préfecture - Bailleurs - Vallée Sud Grand Paris	Associations	1) Effectivité de la GUSP (sous 2 ans)	<b>Convention GUSP ATFPB Projet de gestion</b>

**6. Thématiques transversales**

**Thématique transversale 6.1 : Intensifier les actions d'animation et de formation autour des questions de l'Egalité Femmes-Hommes et lutte contre les discriminations**

Actions	QPV : ABGM CDM	Pilote(s)	Partenaire(s)	Indicateurs de résultats proposés ou à Co-définir	Convergence contractuelle (Publique et Privée)
<b>Développer des actions en matière d'égalité</b>	ABGM CDM	Education nationale -	Préfecture - Association	1) Evolution du nombre	<b>CTG CLS</b>

Femmes/Hommes à travers le sport, la culture ou l'éducation		Ville	s	d'actions, dont actions en direction des jeunes	<b>PEDT Fondation l'Oréal</b>
Créer les conditions <b>du débat sur la question de l'égalité filles-garçons</b> (théâtre forum - réalisation de documentaire – Film débat ...)	ABGM CDM	Ville	Education nationale – Associations Etat	1) Nombre d'actions menées sur la thématique « égalité filles-garçons »	Etat - BOP 137

### Thématique transversale 6.2 : Faire de l'inclusion numérique une priorité transversale dans les axes du contrat de ville

Action	QPV : ABGM CDM	Pilote(s)	Partenaire(s)	Indicateurs de résultats proposés ou à Co-définir	Convergence contractuelle (Publique et Privée)
<b>Lutter contre la fracture numérique en se dotant d'outils mobiles-nomades d'inclusion numérique</b> adaptés à "l'Aller vers" pour toucher un maximum d'habitants des QPV	ABGM CDM	Ville - Préfecture	Associations	Nombre de manifestations avec un outil nomade	<b>CTG Fondation Orange</b>
Associer l'inclusion numérique à un maximum <b>d'opération hors les murs</b> notamment : Triporteur numérique & autres outils nomades	ABGM CDM	Ville	Associations	Evolution du nombre d'actions de proximité dédiées au numérique ou en association	<b>Fondations</b>

Cette feuille de route fera l'objet d'une évaluation intermédiaire en 2027 pour apporter les mesures et ajustements idoines identifiés.

### **Des actions pour mieux communiquer entre partenaires et auprès de la population.**

Dans la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration de la nouvelle génération des contrats de ville 2024-2030, l'Etat souligne **l'enjeu de visibilité augmentée des actions de la Politique de la Ville**. Pour son nouveau Contrat d'Engagements Quartiers 2030, la municipalité de Bagneux propose une stratégie de communication à double ciblage. Le premier ciblage concerne « **le faire savoir aux habitants** » pour permettre au plus grand nombre de connaître, de savoir quels sont les offres de services & dispositifs proposés à leur attention. Le deuxième ciblage **s'adresse aux acteurs** qui interviennent dans les différents champs thématiques de la politique de la ville avec un objectif de mieux mailler ces derniers.

Les 11 mesures du plan de communication à destination des Habitants et des acteurs du CEQ 2030 de Bagneux :

Emploi, insertion et entrepreneuriat  
Améliorer la communication pour les habitants des quartiers en renforçant la coordination entre tous les acteurs de l'insertion et du développement économique du territoire communal

Actions	Pilote	Partenaire	Indicateurs de résultats proposés ou à Co-définir	
<b>Augmenter la visibilité des dispositifs</b> d'insertion par l'emploi et d'activité économique via les canaux de communication	Ville	France Travail - VSE	Effectivité d'un outil communication commun Relais d'information via les réseaux respectifs	
<b>Mieux mailler les acteurs</b> , créer des temps récurrents d'échanges entre eux pour assurer notamment les suivis de parcours d'un même public, favoriser la communication entre ces acteurs et le partage d'informations/de données	Ville-France Travail - VSE - DRIEET S	Acteurs associatifs et institutionnels de l'insertion à Bagneux	1) Au moins 2 à 3 petits déjeuners des partenaires par an 2) 1 forum des partenaires de l'insertion annuelle	Copil Insertion Cotech Insertion  Coordination thématique & Co-production d'outils et référentiels communs

Réussite Educative et Parentalité Créer une Cité Educative à Bagneux regroupant tous les acteurs et tous les dispositifs de la Réussite Educative et du soutien à la parentalité				
Actions	Pilote	Partenaire	Indicateurs de résultats proposés ou à Co-définir	
Mieux informer les familles et mieux coordonner les acteurs / Promouvoir les offres existantes ou en améliorant la communication entre les partenaires & associations	Ville - Education nationale	CAF 92 - Associations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Site ville – Réseaux</li> <li>- Informations via réseaux de diffusion écoles – collèges- Lycées</li> <li>- Au moins 1 temps de rencontre organisé chaque année dans chacun des QPV, en partenariat avec les écoles/ collèges</li> <li>- Coordination thématique &amp; Coproduction d'outils-référentiels communs</li> </ul>	
Créer un guide local "Être Parents à Bagneux" avec les acteurs de la parentalité	Ville	CAF 92 - Education nationale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectivité du guide</li> <li>- Au moins 70 à 80 % des familles des QPV utilisatrices</li> </ul>	

Accès aux droits et aux soins Lutter contre le non-recours aux droits, renforcer l'accompagnement des habitants dans une optique d'autonomisation (repérer, orienter, accompagner)				
Actions	Pilote	Partenaire	Indicateurs de résultats proposés	
Créer un guide local d'accès aux droits et aux soins à destination des professionnels (Site – réseau – application)	Ville	CAF 92 - CD 92 - Préfecture - Associations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectivité du guide</li> <li>- 90% des acteurs et habitants des QPV investissent le guide</li> </ul>	
Intensifier les campagnes de communication et les opérations d'information collective pour améliorer le repérage-orientation des publics vulnérables à s'engager dans un parcours de	Ville	ARS - CD92 - Associations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de campagnes de communication</li> <li>- Nombre d'opérations hors</li> </ul>	

soins			les murs - Coordination thématique & Coproduction d'outils-référentiels communs
-------	--	--	--

**Jeunesse Culture et Sport**  
 Stimuler la participation des jeunes des quartiers dans les offres existantes de services  
 (Enveloppe Budget participatif jeunes - BAFA citoyen, Temps-fort, etc...)

Actions	Pilote	Partenaire	Indicateurs de résultats proposés
Intensifier les campagnes de communication des offres de services à l'attention des jeunes des quartiers	Ville	Etablissements scolaires-Associations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relai sur réseaux sociaux jeunesse des initiatives</li> <li>- Couverture communication dans tous les équipements accueillants des jeunes</li> <li>- Relais humains via les médiateurs et ADSL par exemple</li> <li>- Coordination thématique &amp; Coproduction d'outils-référentiel communs</li> </ul>

**Cadre de vie**  
 Mieux déployer les projets de développement durable et de transition écologique (renaturation, réemploi, isolation) pour favoriser l'émergence de l'écocitoyenneté, et stimuler les opportunités professionnelles via les filières de l'industrie verte

Actions	Pilote	Partenaire	Indicateurs de résultats proposés
Communiquer plus pour mieux sensibiliser les habitants au développement durable pour améliorer le cadre de vie - Sensibiliser les habitants aux gestes utiles du recyclage de la gestion des bio déchets et l'utilisation des composteurs de proximité	Vallée Sud Grand Paris - Bailleurs	Ville - Sycdom	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Campagne de communication et initiatives nettoyages citoyens dans les QPV</li> <li>- Coordination thématique &amp; Coproduction d'outils-référentiel communs</li> </ul>
Informier - Former/Sensibiliser les habitants à l'outil IRIS	Ville	Bailleurs Associations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectivité des informations dans les QPV</li> <li>- Coordination thématique &amp; Coproduction d'outils-référentiel communs</li> </ul>

Thématiques transversales : Inclusion numérique			
Faire de l'inclusion numérique une priorité transversale dans les axes du contrat de ville			
Actions	Pilote	Partenaire	Indicateurs de résultats proposés ou à Co-définir
Informer les publics des permanences de proximité d'accès aux droits	Ville	Associations Cd92	Site internet ville & autres sites dédiés à l'accès aux droits Itinéraire et occurrence des tournées du triporteur numérique TAW Association systématique des outils nomades d'inclusion numérique aux événements (Forum emploi – Bus emploi & création d'entreprise – Grands événements...) Coordination thématique & Coproduction d'outils-référentiel communs

### ***Un volet investissement pour embellir les quartiers prioritaires de Bagneux :***

Ce plan d'actions est enrichi d'un volet investissement permettant la mise en commun et l'intensification de moyens financiers au service de travaux d'embellissement ou pour investir dans des outils nouveaux :

- **Acquisition d'un véhicule nomade** (type bus modulable et interconnecté) pour privilégier « l'Aller vers »
- Mobilisation des fonds d'Etat disponibles, notamment le fond Vert, pour **faciliter le financement de la reconstruction et réfection de bâtiments** ou de mobiliers urbains pour les équipements suivants :

Cité des musiciens – Louis Pasteur	Abbé Grégoire Mirabeau - Lincoln
Crèche Prokofiev	Ecole PAUL Vaillant Couturier
CSC Prévert et Equipement polyvalent	Ecole Paul Eluard

### ***De nouvelles modalités de financement***

Le Contrat d'Engagements Quartiers 2030 permettra qu'au moins 50% des subventions versées lors des appels à projets annuels (BOP 147) le soient à travers des Convention Pluriannuelle d'objectifs (CPO) de 3 ans avec les associations porteuses. Ces CPO permettraient de garantir leur financement sur la durée et d'instaurer un véritable partenariat entre l'association et les partenaires publics.

## Une gouvernance revisitée pour une plus grande efficacité

### **Des modalités de gouvernance plus claires et l'harmonisation des outils et méthodes entre acteurs**

Outre un ambitieux plan d'actions et des modalités de communication augmentées, le Contrat d'Engagements Quartiers 2030 de Bagneux porte une volonté de refonder la gouvernance de la Politique de la Ville à l'échelle locale en insistant sur la nécessaire coordination des acteurs, la mise en commun d'outils de suivi et d'évaluation ainsi que l'association étroite des habitants aux différentes étapes clés de son déploiement.

Concrètement, ces nouvelles modalités de gouvernance se matérialisent à travers les objectifs et les actions suivants :

<b>GOVERNANCE - PILOTAGE - COORDINATION - EVALUATION</b>	
<b>Associer les administrations et organismes de droit commun à la signature des contrats de ville pour optimiser la synergie et la cohérence d'intervention des politiques publiques</b>	Engagements réciproques (évolutifs à partir de la signature du CEQ 2030)
<b>Obtenir des engagements concrets et mesurables (interventions spécifiques, politiques sectorielles, mobilisation des fonds européens via les régions par exemple), qui feront l'objet d'un suivi annuel à l'échelle du quartier</b>	Convergence des contractualisations de droit commun avec la feuille de route du CEQ 2030
<b>Instituer un pilotage politique et technique (Préfecture-VSGP-Bagneux) rassemblant tous les acteurs signataires du contrat de ville en associant les administrations et organismes de droit commun, acteurs locaux et privés</b>	Pilotage politique : 1 /an (lancement/Evaluation-Ajustements) Comité de programmation : 1/an  Pilotage technique : 1 /an
<b>Mieux structurer le maillage des acteurs thématiques par la mise en place de coordinations thématiques des acteurs de la politique de la Ville en lien avec le réseau des acteurs spécialisés</b>	Coordination thématiques du réseau d'acteurs: 1/an
<b>Création d'un observatoire politique de la ville (EPT)</b>	Partage de données et cartographie
<b>Mise en place d'un outil partagé (Etat- CD92-EPT-Ville) pour croiser les résultats des actions financées au titre de la politique de la ville</b>	Grille d'évaluation de mesure d'impacts (critères d'évaluation des objectifs stratégiques)  Grille d'évaluation de résultats (indicateurs de résultats des actions)
<b>- Harmoniser les procédures &amp; calendriers administratifs pour du CEQ2030</b>	1 plateforme unique et commune (utilisation de Dauphin par tous les acteurs de la politique de la ville)  1 Calendrier administratif unique & commun harmonisé entre partenaires

Les nouvelles modalités de gouvernance & de pilotage proposées sont donc les suivantes :

## **Gouvernance :**

- ▶ 1 **comité de pilotage global annuel** (Préfecture – Ville – Signataires – Acteurs) afin de présenter les grandes orientations et de dresser le bilan de l'année écoulée
- ▶ 1 **comité de programmation** par an (Préfecture- Ville- CD92) dont l'objectif est de **statuer sur l'allocation des fonds** dans le cadre des appels à projets Politique de la Ville
- ▶ 5 Coordinations thématiques (une par an avec Ville – Acteurs associatifs et institutionnels thématiques)

Les coordinations thématiques travaillées au cours de la concertation permettent déjà de faire émerger des écosystèmes d'acteurs réunis autour d'objectifs communs et partageant une approche commune.

## ***La participation citoyenne au cœur de la gouvernance du Contrat d'engagement quartiers 2030***

Prenant en compte l'échelle fine du quartier, le Contrat des Engagements Quartiers 2030 de Bagneux mettra l'accent sur la participation citoyenne et l'expertise d'usage des habitants des quartiers prioritaires dans l'élaboration des actions mais aussi dans leur évaluation. Que ce soit à travers des initiatives d'allers-vers (tables et rencontres de quartier, conseils d'usagers des Centres Sociaux et Culturels, conseils citoyens...) pour questionner les habitants sur leur cadre de vie ou sur des instances plus spécifiques liées aux transformations de ces quartiers (Réunions publiques...), les habitants seront partie prenante de la Politique de la Ville.

## **Modalités d'évaluation du Contrat d'Engagements Quartiers 2030**

Le Contrat des Engagements Quartiers 2030 de Bagneux proposera différents temps d'évaluation concertée et collective au cours de sa mise en œuvre :

- ▶ Une évaluation annuelle est réalisée, et partagée permettant de disposer de données complètes agrégées pour la fin de contractualisation ;
- ▶ Une évaluation de mi-parcours est réalisée en 2027, ainsi qu'une actualisation du contrat
- ▶ Une évaluation finale sera construite en 2030.

## Annexes

Annexe 1 : Engagements par partenaire

Annexe 2 : Cadre évaluatif du contrat Engagements quartiers 2030 (quantitatif et impact)  
Indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact

Annexe 3 : Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

Annexe 4 : Lutte contre les discriminations

Annexe 5 : Lutte contre les addictions

Annexe 6 : Liste des fondations

Annexe 7 : Coordinations thématiques

# Annexe 1 : Engagements par partenaire



## Engagements 2024 - 2030 de France Travail

France Travail s'engage à répondre aux besoins des demandeurs d'emploi et des entreprises par la délivrance d'un service de proximité.

Des modalités de suivi et d'accompagnement différenciées sont mises en œuvre pour assurer une plus grande personnalisation de l'offre de service en fonction du besoin du demandeur d'emploi :

- Modalité "Suivi" : à destination des demandeurs d'emploi les plus autonomes et proches de la reprise d'emploi
- Modalité "Guidé" : pour les demandeurs d'emploi ayant besoin d'un appui régulier pour la recherche d'emploi ou pour une mobilité professionnelle
- Modalité "Renforcé" : pour les demandeurs d'emploi ayant fortement besoin d'être accompagnés dans leur trajectoire de retour à l'emploi
- Modalité "Intensive jeunes" : Contrat d'Engagement Jeune, Accompagnement Intensif Jeunes
- Modalité "Accompagnement global" : pour les DE rencontrant un cumul de contraintes sociales et professionnelles et ayant besoin d'un accompagnement personnalisé et intensif réalisé par un binôme conseiller France Travail et un travailleur social.

Pour guider et accompagner les entreprises dans leurs recrutements, France Travail poursuit les actions de lutte contre les tensions de recrutement par l'intensification de ses services et la simplification des démarches, propose des aides personnalisés aux recrutements, mobilise des dispositifs spécifiques (immersions professionnelles, mesures d'adaptation...).

Notre mission repose également sur l'indemnisation des demandeurs d'emploi, sécurisée par la personnalisation du conseiller référent indemnisation lors des moments clés.

ENGAGEMENTS	ECHEANCES
Organiser a minima une fois par an une semaine QPV coordonnée au niveau départemental, en lien avec les partenaires départementaux, visant à favoriser les rencontres entre les employeurs et les organismes formations, en impliquant les habitants des quartiers	A minima 1 fois par an
Forum/jobdating au sein du quartier "La cité des musiciens" en partenariat avec la mairie	1 fois par an
Intervention auprès des structures et associations présentes dans les quartiers (ex : Association Club Relais, Régie de quartier de Bagneux, Perspectives et médiation, l'École de la 2ème chance) pour mettre en place et coordonner des actions communes à destination des jeunes.	1 fois par an

## Engagements 2024 - 2030 de la DRIEETS

La DRIEETS (Direction régionale et interdépartementale en charge de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) porte des politiques publiques tournées d'une part, prioritairement, vers les publics les plus fragiles (protection, insertion sociale, insertion dans l'emploi...) et d'autre part vers les acteurs économiques (mutations économiques, inspection du travail, CCRF, dialogue social...). L'unité départementale des Hauts de Seine déploie les politiques de solidarités, d'insertion, et d'emploi et contribue au développement économique. Elle agit au bénéfice des acteurs socio-économiques du territoire (demandeurs d'emploi, entreprises, salariés, partenaires sociaux et territoriaux, les personnes vulnérables...)

### **5. Favoriser l'insertion des jeunes dans l'emploi : Fluidifier les parcours d'insertion vers l'emploi en développant une approche globale, territoriale et intégrée des politiques de l'emploi**

Vallée Sud Emploi Mission Locale est le service territorial dédié à l'accompagnement des jeunes de moins de 26 ans. Les permanences sur le site de Bagneux permettent un accueil de proximité. Il propose notamment :

**Le Contrat d'Engagement Jeune** : Ce contrat s'adresse à des jeunes entre 16 et 25 ans (moins de 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), sans emploi durable (CDI ou CDD longue durée), ni formation, sans projet professionnel défini pouvant faire face à des difficultés matérielles.

En signant le Contrat d'Engagement Jeune, un jeune bénéficie :

- D'un accompagnement par un conseiller dédié qui le suit tout au long de son parcours et jusqu'à ce qu'il trouve un emploi ;
- D'un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités ;
- D'une allocation pouvant aller jusqu'à 500€ par mois sous conditions.

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2023, le taux de réalisation de l'objectif 2023 est de 93% soit 329 entrées en CEJ sur un objectif de 353.

**CEJ Rupture** : Le volet « jeunes en rupture » du contrat d'engagement jeune s'adresse aux jeunes sans revenus et éloignés du service public de l'emploi. Les structures porteuses du CEJ Rupture proposent des actions complémentaires à l'offre déjà existante, spécialement dédiées à ce public et une articulation solide avec la mission locale.

A Bagneux, deux associations sont porteuses du CEJ Rupture :

- L'Association Perspectives et médiations, avec un objectif de 80 jeunes repérés et 64 CEJ signés sur la période 2022-2024 ;
- Le Club Relais, lauréat de la vague 2, avec un objectif de 80 jeunes repérés et 40 CEJ signés sur la période 2023-2025.

**Parcours Emploi Compétences** : Ce dispositif vise à soutenir l'insertion des plus éloignés de l'emploi via les contrats Parcours Emploi compétence : ces contrats ont pour objet de permettre à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières de bénéficier de contrats de travail mettant en œuvre des modalités particulières d'accueil et d'accompagnement. Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2023, les prescriptions de contrats aidés par Vallée Sud Emploi étaient de 7 (1 PEC et 6 CIE).

**E2C** : l'École de la 2<sup>ème</sup> Chance située à Bagneux permet à des jeunes motivés, sans diplôme ni qualification professionnelle, d'intégrer un parcours facilitant la construction de leur projet d'insertion sociale et professionnelle via un parcours de formation en alternance.

**Apprentissage** : Le développeur de l'apprentissage contribue à favoriser l'accès à l'apprentissage des publics cibles, avec une attention particulière aux premiers niveaux de formation. Pour y parvenir, le développeur de l'apprentissage mobilise les prescripteurs de son territoire, ainsi que l'ensemble des partenaires.

#### **Médiation socioculturelle :**

En 2023, des actions de médiation socioculturelle sont financées pour prévenir l'exclusion. La DRIEETS finance deux projets sur Bagneux au titre de cette action :

*Tous connectés, solidarité numérique* porté par l'association TOUS AU WEB, qui a pour objectif de :

- Développer l'apprentissage du numérique dès l'enfance
- Renforcer l'accès au droit des personnes non autonomes sur internet
- Lutter contre la rupture entre les usagers et les services publics
- Favoriser l'insertion par l'inclusion numérique

Bagneux au féminin pour son action de « Médiation sociale et culturelle - cohésion sociale et de lutte contre les formes d'exclusions » a pour objectif de :

- Repérer les publics non connus par les institutions publiques
- Accueillir, orienter les personnes en difficulté, les aider à accéder à une meilleure connaissance des leurs droits et devoirs
- Lutter contre la précarité alimentaire, sanitaire

#### **6. Favoriser l'insertion des demandeurs d'emplois et des personnes vulnérables : Fluidifier**

## les parcours d'insertion vers l'emploi en développant une approche globale, territoriale et intégrée des politiques de l'emploi

**IAE : Insertion par l'activité économique :** Les SIAE font l'objet d'une convention pluriannuelle pour une durée maximale de trois ans avec l'État, le financement de ces structures s'articule autour d'une aide aux postes comprenant un montant socle et un montant modulé. Il existe actuellement 16 structures d'Insertion par l'activité économique sur le bassin Vallée Sud Grand Paris dont 2 sur la ville de Bagneux :

- ID'EES Intérim (BTP, Nettoyage industriel, Propreté) ;
- La Régie de quartier de Bagneux (Espaces verts, Voirie, Travaux de bricolage, Gestion des encombrants).

**Les emplois francs :** Il s'agit d'une aide financière à l'entreprise (toute entreprise, association et Société Économie Mixte située sur le territoire national) pour l'embauche d'un demandeur d'emploi ou jeune résidant en QPV. L'objectif est de répondre aux discriminations territoriales en favorisant l'accès des résidents QPV à l'emploi durable.

Données du département : 248 Emplois Francs ont été acceptés en 2023 dans les Hauts-de-Seine selon l'adresse du demandeur d'emploi (DE), soit 60,7 % de l'objectif annuel de 409

### **Clauses d'insertion :**

L'État cofinance les actions de promotion des clauses sociales dans les marchés.

La structure « Vallée Sud Grand Paris » porte un poste de facilitateur qui a pour mission de promouvoir les clauses d'insertion auprès des acheteurs de la commande publique et d'accompagner et conseiller les entreprises attributaires des marchés.

Le facilitateur a ainsi accompagné et conseillé les entreprises attributaires de marchés publics sur les grands chantiers menés par la Ville de Bagneux :

- Les Mathurins
- ZAC Eco quartier Victor Hugo (Emerige Courbet, Woodeum, îlot Porreux, Groupe Gambetta)
- Réhabilitation Cité des Musiciens (NPNRU)
- IN'LI Réhabilitation « Port Galand »

Le nombre d'heures de travail réservées à l'insertion sur ces projets s'élève à 35 644 heures pour 2023.

**Point Conseil Budget :** Les structures labellisées dans le cadre la « Stratégie de lutte contre la pauvreté » ont pour mission la prévention des difficultés financières conduisant aux situations de mal endettement et de surendettement ou à leur réitération. La Chambre régionale de surendettement social qui fait partie du réseau national des Points Conseil Budget propose un temps d'accueil en présentiel à la Maison de Justice et du Droit des Blagis à Bagneux.

## **7. Favoriser l'insertion des primo-arrivants : Actions visant à la reconnaissance des qualifications, des compétences et de l'expérience professionnelle**

**Actions menées en matière d'accès aux droits sociaux :** L'État a renforcé en 2023 les actions d'accompagnement et d'accès à l'emploi des primo-arrivants, et les bénéficiaires de la protection internationale (BPI).

Des porteurs de projets proposent leurs actions sur 18 communes du département. . Un projet est porté à Bagneux par le Centre Socioculturel Jacques Prévert pour son action « Coordination locale linguistique » :

- Favoriser l'intégration des adultes étrangers dans la vie quotidienne et professionnelle par la formation linguistique, l'accès aux droits et les activités socioculturelles, éducatives et citoyennes.
- Accompagner les apprenants vers le passage des diplômes officiels délivrés par l'Éducation Nationale certifiant des compétences en français dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CERCL).
- Fédérer, animer et coordonner le réseau des acteurs locaux de l'apprentissage linguistique, de l'insertion sociale et professionnelle, d'accès à la santé, aux droits et à la citoyenneté pour obtenir un diagnostic des besoins en formation et stabiliser une offre territoriale globale linguistique.

**Programme Agir : Programme** d'accompagnement global et individualisé des réfugiés vers l'emploi et le logement déployé à partir de 2024.

## **8. Renforcer le lien avec les entreprises locales**

**Service d'Appui aux Ressources Humaines (SARH) :** L'action « SARH » portée par « le GIP Vallée Sud Emploi » et financée par l'État, en apportant un appui RH de premier niveau aux TPE, contribue au développement économique des entreprises implantées dans la ville sur les volets recrutement, formation, gestion des salariés et GPEC.

**Le réseau des entreprises s'engage dans les Hauts de Seine est financé par l'État afin de :**

- Fédérer les entreprises – ainsi que les grands réseaux d'entreprises et partenaires – qui œuvrent pour une société inclusive.
- Créer des espaces de coopération entre l'État et les entreprises pour accompagner le passage à l'action en offrant les outils et les moyens permettant à chacun d'agir à son échelle.
- Valoriser les entreprises qui s'engagent, leurs bonnes pratiques et les actions innovantes qu'elles développent.

**Découvertes des métiers :** En facilitant la réalisation des immersions professionnelles : L'immersion professionnelle est une période courte, variable au sein d'une entreprise, adaptée aux besoins du demandeur d'emploi et non rémunérée pour découvrir la réalité d'un métier aux côtés d'un professionnel. A Bagneux, les TPE PME accueillantes référencées sur la plate-forme d'inclusion « Immersion facilitée » proposent de découvrir près de 99 métiers.

## Engagements 2024 - 2030 de la DSDEN

### Présentation des missions principales du signataire obligatoire :

Le directeur académique mobilise ses services dans le sens de l'équité de traitement de l'ensemble des élèves du département. L'objectif premier est de garantir les conditions de réussite de tous les élèves en sécurisant leur parcours par des apprentissages consolidés, une continuité particulièrement attentive aux liaisons école-collège et collège-lycées et ouvrant le champ des possibles en matière d'orientation. Une égale ambition est donnée à chaque élève quels que soient son parcours et son origine sociale avec un enjeu réel d'émancipation dans un cadre structurant garant des valeurs et des principes de la République. La formation du citoyen éclairé et responsable guide toutes les actions de l'éducation nationale et des partenariats associés. Cette formation passe par un travail sur le développement global de l'élève et de l'enfant, nécessitant de toujours préserver le lien de co-éducation et de développer des alliances éducatives. L'école articule logiquement son travail avec la politique de la ville, parfois renforcée dans les cités éducatives, pour étendre la pratique sportive et l'ouverture culturelle à tous les publics sur temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire en offrant les mêmes chances à tous dans un esprit solidaire et fraternel. Les plus vulnérables seront prioritaires dans nos actions afin de prévenir toute forme de décrochage scolaire.

ENGAGEMENTS <sup>1</sup>	MOYENS MOBILISÉS <sup>2</sup>	ECHEANCES <sup>3</sup>
<p>- La consolidation des acquis scolaires fondamentaux :</p> <p>Au nom de la promotion de l'Égalité des chances, l'École met en place des moyens supplémentaires en REP/REP+, Engagé en 2017, « <i>le dédoublement des classes</i> » centré sur la maîtrise des fondamentaux est un dispositif impliquant une réflexion collective (EN/ville) notamment autour de l'aménagement de l'espace, gage de réussite scolaire dès le CP et CE1, voire en grande section maternelle.</p> <p>Parmi ces moyens supplémentaires, « <i>La scolarisation des moins de trois ans</i> » implique une collaboration précieuse avec le service municipal Petite enfance. Ensemble, L'Éducation nationale et la ville (en lien avec la PMI, la CAF...) permettent aux familles et aux très jeunes enfants éloignés de la culture scolaire d'entrer sereinement dans les attendus de l'école. Ces dispositifs sont prioritairement implantés dans les quartiers QPV.</p> <p>- L'ambition pour les élèves en élargissant le champ des possibles :</p> <p>Le dispositif <i>Les Cordées de réussite</i> est un levier d'excellence permettant de lutter contre l'autocensure et permettant aux jeunes des quartiers défavorisés l'accès aux études supérieures. C'est avec les établissements de proximité que sont mis en place des projets fédérateurs qui viennent renforcer les liens avec les têtes de cordées (établissements du supérieur). L'Université Paris X-Nanterre et Sciences Po par exemple en font partie. Ce dispositif a également pour vocation de travailler sur l'estime de soi, de soutenir les projets personnels d'orientation choisie et d'ouvrir le champ des possibles.</p> <p>De même, c'est auprès des partenaires dans une logique de cohérence et dans une dynamique de territoire que l'Éducation nationale met en place les stages de 3<sup>ème</sup>. La plateforme <u>Monstagedetroisième</u> permet aux élèves, notamment ceux des établissements REP+, d'accéder à des offres de stages en entreprises ou dans les services publics. La plateforme, destinée principalement aux enfants sans réseau, peut être alimentée tout au long de l'année scolaire par les entreprises et les administrations volontaires du territoire</p>		

<sup>1</sup> L'engagement porte uniquement sur l'attention particulière qui sera faite aux écoles et établissements dans les priorités citées en termes de critères de choix, de nombre d'élèves concernés pour des actions, dispositifs ou projets départementaux et d'accompagnement en mobilisant des ressources existantes, si besoin.

<sup>2</sup> La répartition des moyens, des crédits, des ressources continuera de prendre en compte la priorité accordée aux publics des quartiers politique de la ville selon des règles départementales, harmonisées à l'échelle académique.

<sup>3</sup> Chaque année civile sera l'objet d'un bilan d'étape doté de quelques indicateurs de déploiement d'actions en indiquant la part faite à l'échelle départementale aux quartiers prioritaires. (ce bilan est systématique pour les cités éducatives dans le cadre du travail de gouvernance entre les trois parties : préfecture-éducation nationale-ville).

notamment (quartier de La Défense) pour accueillir un jeune. L'Education nationale poursuit donc son engagement dans le développement des coopérations entre les acteurs de l'emploi et de la formation.

Des stages pour les élèves de 2<sup>nd</sup> seront également facilités en termes de prise de contact et d'accompagnement (lettre de motivation, CV, identification des compétences psycho-sociales du socle commun mobilisées en milieu professionnel, oral,...).

- La co-éducation

Concernant le **soutien à la parentalité**, au-delà des temps formels, les échanges avec les familles sur la question du suivi scolaire de leurs enfants - orientation, droit à l'information, droits à la bourse, au fonds social (collège/lycée), absentéisme, décrochage scolaire... - sont entretenus et encouragés pour établir une relation école/famille fondée sur la confiance. Si l'éducation est l'affaire de tous et ne s'arrête pas exclusivement au suivi scolaire, il va de soi que l'Education nationale se joint aux partenaires pour créer des espaces d'échanges (**café des parents, espaces dédiés dans les établissements ...**).

**Des thématiques portant sur la question de l'éducation dans sa dimension large et complexe** telles que le sommeil, l'alimentation, les addictions, les réseaux sociaux, l'aide aux devoirs... sont abordées dans les ateliers associant les parents, en cité éducative mais aussi dans les CESCE des établissements, parfois élargis à l'interdegré avec les écoles.

Parallèlement, l'OEPRE vient renforcer la collaboration école famille car ce dispositif contribue à améliorer les chances de réussite des enfants à l'école, en faisant bénéficier les parents de formations prises en charge par l'État autour de trois objectifs :

l'acquisition des fondamentaux du français (comprendre, parler et écrire) ;

la connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française ;

la compréhension du fonctionnement et des attentes de l'école vis-à-vis des élèves et des parents.

- L'ouverture dans une prise en charge globale sur tous les temps du jeune

Afin de garantir une continuité éducative cohérente entre le temps scolaire et les autres temps du jeune enfant ou adolescent, l'Education nationale propose des dispositifs dont peuvent avantagement bénéficier les élèves des QPV sur les temps extra-scolaires : les stages de réussite, l'école ouverte, les vacances apprenantes.

Si des dispositifs propres à l'Ecole existent en direction des élèves, la réflexion conduite dans les PEdT assurant la continuité éducative hors temps scolaire se poursuivra au sein des cités éducatives.

En outre, l'expérimentation du **dispositif 8H00-18H00** dans un collège d'une cité éducative se déploiera dans l'ensemble des collèges de l'éducation prioritaire situés en QPV, renforçant ainsi l'ancrage territorial de l'EPL, identifié comme un pivot dans un écosystème éducatif à la fois stimulant, protecteur et ambitieux pour les jeunes adolescents.

- L'ouverture à tous des pratiques culturelles et sportives diversifiées et accessibles

La **pratique physique et sportive** est un levier important pour renforcer la dimension inclusive de l'Ecole, du quartier, de la société. La pratique régulière, dans le respect des capacités de chacun, démontre des vertus en matière de santé physique et mentale, de cohésion et de réussite scolaire. Les dispositifs de **30 minutes d'APQ** (activité physique quotidienne), les cours actifs, les 2 heures de sport en plus au collège, en partenariat avec des associations, l'inscription des élèves à l'USEP et des collégiens à l'UNSS sont des leviers prioritaires pour atteindre cet objectif. Le partenariat déjà bien avancé entre les collectivités et les établissements (écoles et collèges) autour du **savoir rouler à vélo** (SRAV) continuera de constituer un axe majeur de travail au sein des QPV.

Les équipes pédagogiques, IEN ASH ainsi que les conseillers pédagogiques ASH et leurs équipes ressources, continueront de se mobiliser sur le terrain, en lien étroit avec les conseillers pédagogiques départementaux EPS de la DSDEN et les conseillers pédagogiques des circonscriptions. Ces personnels aux expertises reconnues pourront accompagner les **pratiques sportives inclusives** et organiser avec les collectivités territoriales et les associations (USEP et UNSS) des **événements de sport partagé**. Ces rencontres constituent le ciment de la cohésion de notre jeunesse.

Le **pass sport** et le **pass culture** seront un indicateur de déploiement de l'offre d'accès des

<p>jeunes des QPV aux ressources locales en matière de pratiques sportive et culturelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La prévention du décrochage scolaire</li> </ul> <p>Dans ce domaine, les actions partenariales seront encouragées dès lors qu'elles démontreront leur articulation avec les dispositifs et instances existantes de l'éducation nationale afin de gagner en cohérence et en efficacité. Par exemple, l'expérimentation d'une articulation entre le GPDS (groupe de prévention du décrochage scolaire), propre à chaque établissement scolaire, et le PRE (projet de réussite scolaire) a pu donner des résultats encourageants.</p> <p>Les dispositifs de rattrapage scolaire constituent également des objets de travail qui, sans manquer d'intérêt, gagneront à être articulés avec le pilotage existant de l'éducation nationale (PSAD, réseau FOQUALE...) afin de gagner en lisibilité dans le repérage et dans le suivi des élèves concernés. Sur le modèle des démarches et de la gouvernance développées dans le cadre des cités éducatives, une méthode de travail peut être mise en place initiée par l'éducation nationale.</p> <p><i>Afin de compléter et d'illustrer la feuille de route ci-dessus présentée, cf le schéma réalisé par mes équipes pour rendre visible l'écosystème éducatif autour du public en QPV.</i></p>		
--	--	--

Engagement de l'Education nationale dans les nouveaux contrats de ville

### Parentalité

**Instances institutionnelles** : conseils d'école, CA, remises des bulletins  
**Informations et coopération** : échanges via l'ENT sur le suivi de la scolarité du jeune et sur la vie et le fonctionnement de l'établissement, dialogue avec les familles sur l'orientation, réunions d'informations (droits, projets...), orientation vers d'autres structures (démarches, droits), équipes éducatives *scolarisation des moins de 3 ans*, OEPRE, *cofé des parents*, participation des familles à des projets de classe, invitation à participer à des séances de classe, visite de l'établissement...  
**Besoins** : maîtrise de l'ENT pour mieux suivre la scolarité de son enfant et mieux connaître ses droits (bourses, fonds sociaux, demi pension...).

### Santé

**Instances** : CESCE, équipes éducatives, ESS et autres temps d'échanges  
**Outils de suivis des élèves** : PAP, PAI, PPS  
**Ressources pédagogiques** : *Cop école inclusive*, travail sur les compétences psychosociales, toutes les actions éducatives s'inscrivant dans le parcours éducatif de santé y compris celles offertes par les partenaires (associations, collectivités...)  
**Ressources humaines** : Psy EN, infirmiers, médecins, enseignants spécialisés dans l'inclusion, assistants sociaux...  
**Besoins** : orthophonie, psychomotricité, ophthalmologie/opticiens (lunettes), sensibilisation des familles sur la nécessité de pratiquer du sport, équilibre alimentaire, manger à sa faim, importance des petits-déjeuners.

## Le jeune

### La pratique du sport

Labellisation Génération 2024, APQ (activité physique quotidienne), section sportive, 2 heures de sport suppl. au collège, AS (Association sportive de l'EN le mercredi après-midi et sur les temps de pause déjeuner), mobilisation des conseillers pédagogiques sur les offres sportives proposées par les collectivités et associations sportives.

### Egalité Homme/femme

Labellisation des établissements du 2<sup>nd</sup> degré, projets éducatifs en lien avec cette thématique (estime de soi, ambition...), parrainage, mallette « Ils, elles, on », sensibilisation aux métiers genrés...

### Jeunesse-citoyenneté

**Instances** : implication des jeunes à la vie de l'EPLE (éco-délégués, CVC, CVL, CA, conseils de classe)  
**Fondamentaux** : classes 100% réussite, scolarisation des moins de 3 ans, acquisition du Socle commun de connaissances, de comp. et de culture (réduire les écarts en les ramenant à 10%, en EP). Devoirs faits, stages de réussite, école ouverte, vacances apprenantes, Cordées de la réussite.

### Accès à la culture

Mobilisation des conseillers pédagogiques et des équipes éducatives sur les offres des collectivités et autre appels à projets émanant des structures franciliennes, PACTE

### Social

EN sensible à toute situation de précarité. Les directeurs, les chefs d'établissement, les assistants sociaux, les CPE... orientent vers les structures adaptées, notamment la RE.

### L'insertion professionnelle

**Ressources humaines** : Psy EN, avertis des PP, CPE, Direction.../dialogue renforcé avec les familles  
**Dispositifs** : Cordées de la réussite, stages libérés pro., bureau des entreprises (nouveau), stage 3<sup>ème</sup>, Campus des métiers et de la qualification, lien avec la mission locale et autres partenaires, plateforme *monstageetmoi.com*...  
**Besoins** : Forum collectivités/EN, banque de stages, banque d'entreprises conventionnées, personnes ressources réels, prise en charge des repas et de la mobilité pour éviter l'auto-censure.

## Engagements 2024 - 2030 de l'agence régionale de santé (ARS) des Hauts-de-Seine

L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins, à l'accompagnement médico-social. Pour cela, elle organise notamment :

- le pilotage des politiques de santé publique : organisation de la veille et de la sécurité sanitaire ; anticipation, préparation et gestion des crises sanitaires ; définition, financement et évaluation des actions de prévention et de promotion de la santé.
- La régulation de l'offre de santé : facilitation de l'accès aux soins de premier recours, autorisation et contractualisation avec les établissements sanitaires et médico-sociaux ; qualité et sécurité des prises en soins.

Dans le cadre du contrat « Engagements Quartiers 2030 », l'ARS DT 92 s'engage sur les actions suivantes :

ENGAGEMENTS	MOYENS MOBILISES	ECHEANCES
<p>Organiser des campagnes de sensibilisation, prévention et promotion de la santé dans les QPV (thématiques à définir en fonction des besoins et des acteurs mobilisables)</p> <p>Ex : nutrition, activité physique, santé environnement, addictions,....</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser les coordonnateurs CLS pour travailler sur un programme d'intervention sur l'année dans les QPV</li> <li>- Communiquer le calendrier prévisionnel aux partenaires</li> <li>- Mobiliser les opérateurs santé</li> <li>- Mobiliser des réseaux des délégués du préfet, des services « ville »</li> <li>- Impliquer les associations de quartier dans la mobilisation des habitants</li> </ul>	<p>Nb d'actions dans l'année ou sur la période ?</p>
<p>Soutenir les actions en matière de santé mentale organisées dans les QPV</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déployer l'activité de la Maison des Adolescents du 92 : mise en place d'actions de permanences dans les QPV du sud du département</li> <li>- Identifier des structures</li> </ul>	<p>Commune de Bagneux pour l'instant (en attendant d'obtenir des financements supplémentaires)</p>

	d'accueil pour les permanences	
Associer l'ensemble des partenaires à l'animation des contrats locaux de santé et de santé mentale	- Partager le calendrier des réunions	Au moins 1 COPIL par an

## Engagements 2024 -2030 de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) des Hauts-de-Seine

La CPAM joue un rôle majeur au service de la protection de la santé des habitants de son territoire en permettant à chacun de se faire soigner quel que soit son niveau de ressources. Elle agit en lien étroit avec les autres acteurs locaux de l'Assurance Maladie (Carsat, service médical...) ainsi qu'avec de nombreux partenaires.

Ses grandes missions sont les suivantes :

- organiser l'affiliation des bénéficiaires, le remboursement des frais de santé et le versement des revenus de remplacement en portant une attention particulière aux plus fragiles ;
- mener des actions de prévention et développer des parcours d'accompagnement individualisé pour accompagner les assurés dans la préservation de leur santé ;
- réguler les dépenses et s'assurer de la qualité des soins en encourageant les bonnes pratiques, en favorisant la coordination des acteurs de santé et en luttant contre les abus et les fraudes.

Dans le cadre du contrat « Engagement Quartiers 2030 », la CPAM s'engage sur les actions suivantes :

ENGAGEMENTS	MOYENS MOBILISES	ECHEANCES
Participer aux campagnes de sensibilisation, prévention et promotion de la santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer le calendrier des événements organisés par la CPAM aux partenaires</li> <li>- Communiquer les coordonnées des référents CPAM sur ces actions</li> <li>- Participer aux événements santé et/ou d'accès aux droits organisés sur les territoires</li> </ul>	En fonction de l'actualité
Être l'appui des relais sur le territoire pour faciliter l'accès aux droits dans le cadre du partenariat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation des réseaux des CCAS ou des centres sociaux ou d'associations identifiées avec l'aide des délégués du préfet</li> </ul>	Signature de convention de partenariat avec les CCAS pour l'utilisation de l'Espace Partenaires

<p>Soutenir les actions en matière de santé portées par les associations</p>	<p>- Subvention des associations dans le cadre de la politique d'action sanitaire et sociale menée par le Conseil de la CPAM</p>	<p>Appels à projet annuels (informations aux référents)</p>
--	--	---

## Engagements 2024 - 2030 de la Banque publique d'investissement

*Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents.*

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012.

### Solutions de droit commun

Bpifrance propose des solutions variées : innovation, financement, garantie, fonds propres, international, accompagnement

### Programmes spécifiques

Bpifrance met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.). Bpifrance appuie son action sur des réseaux, notamment les Réseaux membres du collectifs Cap Créa<sup>9</sup>

- **15 briques de solutions** : Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 se décline en 15 actions pour détecter, informer, orienter, accompagner, financer, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers.
- **Concours Talents des Cités** : un concours national qui valorise les entrepreneurs des quartiers et les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Il mobilise les réseaux du collectif Cap Créa et l'écosystème local à chaque étape.
- **La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030** : des événements au cœur des territoires prioritaires, associant les acteurs de l'entrepreneuriat, de la cohésion et de la culture. Ils proposent des informations, des ateliers, du networking et des festivités.
- **Les Bus de l'Entrepreneuriat** : des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées.
- **Les CitésLab** : des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en

<sup>9</sup> Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.

devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement.

- **Les Carrefours de l'entrepreneuriat** : le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création.
- **Le renforcement des actions des Réseaux** : pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.
- **Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers** : un prêt à taux zéro déployé notamment par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
- **Des actions renforcées en soutien aux projets innovants** : grâce au programme French Tech Tremplin avec une Bourse French Tech. Il favorise l'émergence de start-up ambitieuses issues ou implantées dans les QPV.
- **Un nouveau prêt bonifié Flash** : un prêt 100% digital à destination des TPE de plus de 3 ans. Il permet de financer des besoins de trésorerie, d'investissement ou de développement.
- **Un nouveau Fonds de fonds en investissement** : qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.
- **Une équipe Fast Track to Cash** : qui facilite l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers les solutions spécifiques ou de droit commun. Elle accompagne les entrepreneurs des QPV dans leur recherche de financement.
- **Les accélérateurs** : Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Ils offrent un accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise, comprenant conseil, formation et networking.
- **Des nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation** : pour répondre à des besoins particuliers, tels que l'accès aux marchés publics et privés ou le Comex de poche. Ils apportent de la visibilité, de la crédibilité et du mentorat aux entrepreneurs.

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.

## Engagements 2024 -2030 de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-Seine (CCI 92)

La CCI Hauts-de-Seine est un acteur majeur de l'économie départementale, au service des entreprises, des jeunes et des territoires pour favoriser le développement de la croissance et de l'emploi.

Elle est dirigée par 32 membres élus par les chefs d'entreprises du département, entourés de 70 collaborateurs qui mènent des missions d'information, d'accompagnement et de formation auprès des entreprises, des commerces et des nouveaux entrepreneurs.

La CCI Hauts de Seine intervient en étroite collaboration avec les différents partenaires institutionnels et économiques du territoire

Dans le cadre du contrat « Engagement Quartiers 2030 », la CCI Hauts-de-Seine s'engage sur les actions suivantes :

ENGAGEMENTS	MOYENS MOBILISES	ECHEANCES
<p><b>Engagements « Apprentissage » :</b></p> <p>Développer l'apprentissage dans le département: contrats, mises en relations, recherche de formation et de maîtres de stage, présence sur des salons pour informer et orienter...</p>	<p>Le développeur de l'apprentissage de la CCI 92, parmi l'ensemble de ses missions, prêtera son concours et sera particulièrement attentif aux populations de niveau inférieur au bac et habitant dans les quartiers prioritaires.</p> <p>Objectif cible : 5% des bénéficiaires issus des quartiers prioritaires</p>	<p>Mission sur 3 ans</p>
<p><b>Engagements « Numérique » :</b></p> <p>La CCI 92 proposera ses accompagnements en matière de diagnostic numérique, de réseaux sociaux, de marketing</p>	<p>Les conseillers experts numérique de la CCI 92 accorderont une attention particulière aux porteurs de projet et entreprises installées dans les quartiers prioritaires, de</p>	<p>Activités récurrentes de la CCI 92</p>

<p>digital, de cyber-sécurité et d'Intelligence Artificielle</p>	<p>manière à leur réserver une partie de leur activité</p> <p>Objectif cible : 5 % des bénéficiaires issus de quartiers prioritaires</p>	
<p><b>Engagements « Développement durable » :</b></p> <p>Faire bénéficier les entreprises situées en quartiers prioritaires de l'offre d'accompagnement de la CCI 92 : diagnostics 360, mobilisation d'aides, accélérateur de transition énergétique, visites mobilités, diagnostic RSE, diagnostic déchets...</p>	<p>Les conseillers experts Développement Durable de la CCI 92 chercheront systématiquement à mobiliser leurs activités au profit d'entreprises implantées en quartiers prioritaires</p> <p>Objectif cible : 5% des bénéficiaires issus des quartiers prioritaires</p>	<p>Activités récurrentes de la CCI 92</p>
<p><b>Engagements « Création » :</b></p> <p>La CCI Hauts-de-Seine s'assurera de proposer ses actions d'informations et d'accompagnement à la création d'entreprise et au suivi des jeunes entreprises immatriculées auprès de publics résidant en QPV des Hauts-de-Seine</p>	<p>Le partenariat engagé avec la Région Ile de France comme opérateur du programme Entrepreneur #leader indique un objectif d'accompagnement individuel de 15% de porteurs de projet (24 par an) et jeunes entreprises issues des QPV du 92 (15 par an).</p> <p>D'autres actions seront mobilisées en faveur des QPV :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ateliers collectifs en proximité des QPV</li> <li>- Aide apportée aux candidatures de créateurs issus des QPV pour le concours made in 92</li> <li>- Programme d'accélération « entreprendre autrement »</li> </ul>	<p>La convention Entrepreneur#leader est active jusqu'au 31/12 2024. Une prochaine convention est en cours de préparation</p> <p>Activité régulière de la CCI 92</p>
<p><b>Engagements « Emploi RH » :</b></p> <p>Favoriser l'emploi et les recrutements dans les entreprises, notamment sur les métiers en tension, en aidant les</p>	<p>Le conseiller Emploi RH de la CCI 92, parmi l'ensemble de ses missions, prêtera son concours et sera particulièrement attentifs aux populations de niveau</p>	<p>Activités récurrentes de la CCI 92</p>

<p>entreprises à recruter, à recruter « autrement », en promouvant la marque employeur et les forums emploi inversés où les entreprises viennent pitcher devant les candidats, et par un accompagnement au recrutement via le jobboard « Viteunemploi.fr », solution mise en place par la CCI</p>	<p>inférieur au bac et habitant dans les quartiers prioritaires (pour les candidatures, à rechercher en étroite collaboration avec France Travail, les Maisons de l'Emploi, et parmi les BRSA).</p> <p>Objectif cible : 5% des bénéficiaires issus des quartiers prioritaires</p>	
---	---	--

## Engagements 2024 - 2030 de la Banque des Territoires

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la **transformation écologique** et la **cohésion sociale et territoriale**, en vue :

- **d'accélérer le verdissement des quartiers** : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc.) ;
- **de favoriser l'investissement** dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- **de soutenir l'entrepreneuriat** via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance.

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'État relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- de **crédits d'ingénierie** pour cofinancer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- de **fonds propres pour investir** dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- de **prêts de long terme** pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.



## Engagements 2024 - 2030 de la CAF des Hauts-de-Seine

### 5. La CAF : un acteur incontournable de la cohésion sociale des quartiers

La Caf soutient les habitants des quartiers au quotidien par les transferts monétaires qu'elle apporte et les services aux familles qu'elle soutient. Ainsi, la Caf apporte à 65 % des habitants des quartiers des prestations familiales et/ ou sociales contre 47 % au niveau départemental en 2021. Ce sont ainsi 232 millions d'euros qui ont été versées à plus de 67 000 bénéficiaires.

Par ailleurs, elle finance des services aux familles à destination des jeunes enfants, des enfants, des adolescents, des jeunes et de leurs parents. En 2022, dans les 9 communes comportant un au moins un quartier prioritaire de la ville, ce sont 282 structures qui ont été soutenues pour un montant de 65 millions d'euros.

### 6. Le territoire : un outil au service de l'action de la CAF

La Caf participe étroitement à la gouvernance territorialisée des politiques sociales en se coordonnant avec les collectivités locales et l'ensemble des acteurs du social. Signataire des 9 contrats de ville, elle généralise de 2019 à 2023 les conventions territoriales globales sur l'ensemble du territoire alto-séquanais, qui couvrent désormais 98 % des habitants. Ces contrats, signés à l'échelon communal, s'adaptent au plus près des besoins du territoire pour développer le service aux populations, en fonction des priorités politiques locales.

Ces conventions territoriales globales s'inscrivent dans le cadre plus large du schéma départemental des services aux familles, renouvelé en 2021, qui coordonne l'ensemble des acteurs du social sous l'impulsion du préfet. La convention d'objectifs et de gestion, signée en juillet 2023 entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales et qui fixe les orientations des Caf jusqu'en 2027, renforce la dynamique territoriale. Elle dédie, pour la première fois, une fiche thématique spécifique au renforcement de l'impact sur les territoires, en amplifiant leur coopération avec tous les partenaires locaux, que ce soient les collectivités locales, les services déconcentrés de l'État, les autres branches de la sécurité sociale, les associations...

## **7. Agir pour les quartiers, une ambition renouvelée pour la CAF**

### **3.3 Agir pour les quartiers**

#### **3.3.1 Développer des offres proactives et différenciées pour lutter contre le non-recours aux droits**

Dans une démarche d'"aller vers", la Caf contacte les allocataires pour les inviter à faire valoir leurs droits à une nouvelle prestation à laquelle ils pourraient prétendre ou à faire les démarches permettant d'éviter toute rupture de droits. Elle contribue à l'animation d'un réseau de partenaires d'accueil et d'inclusion numérique, dont les France Services. Elle participe, sous l'impulsion du département, au dispositif d'accès aux droits itinérant, la Caravane solidaire, qui se déplace dans les différents quartiers des Hauts-de-Seine.

La Caf cible particulièrement les familles monoparentales particulièrement fragilisées, à qui elle propose, à la suite d'un deuil, d'une séparation ou d'une naissance, une offre d'accompagnement social. Pour être au plus près des familles, les travailleurs sociaux de la Caf reçoivent dans des permanences au cœur des centres sociaux des quartiers.

#### **3.3.2 Promouvoir des services de proximité auprès des familles pour lutter contre les inégalités et l'isolement**

La Caf soutient le développement de services de proximité dans les quartiers pour accompagner les familles tout au long de leur parcours, de la petite enfance à la jeunesse, de la parentalité à l'animation de la vie sociale. Elle est attentive à développer l'accès à l'éducation, à la culture, aux loisirs et aux vacances des enfants, des jeunes et des familles des quartiers. Elle accompagne plusieurs associations organisant des ateliers en « pied de cité » à destination des enfants mais aussi des sorties en famille pendant les vacances auprès des plus précaires. Elle soutient les jeunes dans leurs projets vers l'autonomie et la citoyenneté.

### **3.4 Agir avec les quartiers**

#### **3.4.1 Co-construire un projet de territoire à partir d'un diagnostic partagé**

La Caf, par sa fonction d'agrément des projets des structures d'animation de la vie sociale, valorise la méthodologie d'intervention des centres sociaux et espaces de vie sociale, basée sur le diagnostic des besoins de la population, la participation des habitants et le développement de la citoyenneté de proximité. Les Hauts-de-Seine comptent 21 centres et 3 espaces de vie sociale dans les 19 quartiers, avec au moins une structure pour chaque quartier. La Caf soutient la pérennisation et le renforcement de l'action des centres sociaux, positionnées à la convergence de la quasi-totalité des politiques sociales territorialisées. Elle anime, avec la Préfecture, la démarche des « pactes de coopération », démarche avec les partenaires financeurs sur une base pluriannuelle. 3 à 6 centres sociaux des quartiers rejoindront la démarche en 2024, portant leur nombre à plus de 10.

#### **3.4.2 Les centres sociaux en pactes de coopération**

Le pacte de coopération est un accord partenarial pluriannuel fondé sur :

- un diagnostic partagé des enjeux sociaux prioritaires d'un territoire ;
- un projet social co-construit entre les institutions et les acteurs du centre social ;

- et, un engagement des financeurs concernant les conditions générales de réalisation de ce projet.

Il s'agit d'un instrument qui permet de faire vivre la citoyenneté de proximité et d'organiser les articulations avec les services des institutions partenaires. Les partenaires, réunis au sein du comité directeur des services aux familles, ont acté comme enjeu prioritaire le déploiement progressif de la démarche "pacte de coopération", sur proposition du comité technique « animation de la vie sociale et accès aux droits ».

### ***3.4.3 Soutenir les initiatives innovantes adaptées aux besoins des publics des territoires les plus fragiles.***

À l'écoute des besoins des partenaires et des familles, la Caf développe son rôle de portage de projets innovants répondant aux besoins particuliers des familles dans les quartiers. Dans le domaine de la petite enfance, elle soutient l'expérimentation à venir de modes d'accueil alternatifs dans 3 centres sociaux du département, permettant à la fois la socialisation des tout petits et un parcours d'insertion professionnelle et/ou sociale pour leurs parents.

Elle porte une attention particulière aux initiatives autour de la participation citoyenne, de l'inclusion numérique et de la transition écologique et solidaire pour favoriser l'engagement et augmenter l'impact des projets sur les territoires.

## **8. Agir ensemble, la condition de la réussite**

La Caf dispose d'une connaissance fine des territoires et des publics qui s'appuie sur son système d'information décisionnel et l'expertise des équipes pluridisciplinaires qui la composent. Son action, pour et avec les quartiers, s'envisage nécessairement dans un cadre partenarial, fondé sur une démarche d'analyse partagée, de construction d'un plan d'actions commun et de contractualisation d'engagements réciproques, seule démarche qui permettra de garantir la cohérence et la pérennité des politiques menées auprès des habitants des quartiers.

## Engagements 2024 - 2030 du Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Chef de file de l'action sociale, le Département met en œuvre une politique de solidarité à l'échelle de son territoire et notamment au profit des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) qui font partie des publics aidés (1).

Le Département conduit également une politique volontariste en faveur de la jeunesse et en matière de prévention déployée à l'échelle des Hauts-de-Seine, dont les QPV (2).

Enfin, le Département mobilise des crédits d'investissement et conduit une action spécifique en faveur des QPV au moyen d'un soutien financier au profit d'initiatives locales et dans le cadre du renouvellement urbain (3).

### **L'intervention du Département en faveur des quartiers prioritaires dans le cadre de la politique de solidarité**

#### **Une offre de services polyvalente et de proximité mise en place dans toutes les Communes**

Le Département déploie une offre polyvalente de services dans le domaine de la solidarité à laquelle l'ensemble des publics des QPV ont accès. Cette offre de services comporte des actions d'information, d'accompagnement, d'ouverture aux droits et d'orientation des personnes vulnérables et des publics précaires.

Ce sont 14 Pôles sociaux territoriaux qui offrent ces services dont 7 sont implantés dans des communes comportant un QPV. Cette offre de services s'appuie en outre sur un maillage territorial de centres de Protection maternelle et Infantile (PMI) dont 18 d'entre eux se situent dans des Communes comportant un ou plusieurs QPV.

Enfin, l'offre de solidarité se déploie également au moyen de la « Caravane solidaire », dispositif « d'aller-vers » les publics les plus éloignés et précaires, déployé sur l'ensemble du territoire départemental et notamment dans les QPV.

Le Département s'est engagé dans une démarche de modernisation de ses implantations territoriales afin d'améliorer les conditions d'accueil de ses usagers.

Le Département s'est engagé dans une démarche de renforcement de ses ressources humaines dédiées aux missions de solidarité.

#### **Les dispositifs en faveur des publics les plus précaires**

## ➤ Le financement du RSA et l'accompagnement des bénéficiaires

Le Département assure le financement du Revenu de solidarité active (RSA) et l'accompagnement social et socio-professionnel des bénéficiaires.

Les Hauts-de-Seine comptaient 29 867 foyers allocataires du RSA à la fin de l'année 2023, soit 52 940 personnes couvertes. Ces allocataires bénéficient également d'un accompagnement.

L'emploi étant au cœur des enjeux de précarité, qu'il s'agisse des habitants des QPV ou non, le Département met en œuvre une politique puissante d'insertion professionnelle en particulier par l'intermédiaire du GIP Activity exclusivement dédié à cette mission.

Le FSE+ est l'un des outils mobilisés par le Département dans le cadre de cette politique.

Le Département, en complément de sa politique en faveur de l'insertion, s'appuie sur la stratégie européenne pour l'emploi. Il assume le rôle d'organisme intermédiaire depuis le 24 mars 2022. A ce titre, il pilote et gère par délégation de l'Etat une enveloppe de crédits du Fonds Social Européen+ (FSE +) d'un montant de 14,5 M€ sur la durée de la programmation (2021-2027). Au travers d'appels à projets, ces fonds soutiennent des projets menés par le Département et les acteurs locaux de l'inclusion.

Son intervention s'adresse à 7 types d'actions éligibles :

- accompagnement personnalisé et adapté vers l'emploi ;
- levée des freins périphériques au retour à l'emploi ;
- ingénierie et de coordination des acteurs de l'insertion ;
- intégration sociale touchant les domaines de la grande précarité, de la remobilisation et de l'accès aux droits ;
- protection des enfants à risque ou en situation d'exclusion ;
- soutien à l'accès et au maintien dans le logement, ;
- prévention et lutte contre les violences sexuelles, sexistes et intrafamiliales y compris en ligne.

## ➤ La politique sociale du logement

Le Département assure la gestion du Fonds Solidarité Logement (FSL) dont bénéficient notamment les habitants des QPV. Ce dispositif d'aide financière est mobilisé à destination des alto-séquanais en difficulté transitoire pour accéder ou se maintenir dans un logement. Il est mobilisable en dernier recours, lorsque toutes les aides au logement ont été sollicitées. Il s'adresse à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence.

Le FSL est financé à 75 % par le Département mais aussi par d'autres partenaires tels que les Communes, les CCAS, les bailleurs sociaux, la Caf, les fournisseurs d'énergie (EDF, ENGIE), les distributeurs d'eau et le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP).

En 2023, 6 111 aides personnelles ont été accordées au titre du FSL et 991 foyers ont bénéficié d'une mesure d'accompagnement social lié au logement (ASLL), dont 297 avec mise à disposition d'un logement temporaire d'insertion.

Dans le cadre de sa politique sociale du logement, le Département contribue également à la prévention des expulsions locatives.

L'ensemble des outils de la politique sociale du logement sont mobilisés en faveur des habitants des QPV, le logement étant un enjeu central en matière de lutte contre la précarité.

Le Département s'est fortement impliqué dans la mise en œuvre de la politique sociale du logement pour laquelle le FSL a été particulièrement mobilisé au cours de ces dernières années.

## La politique en faveur de l'enfance et de la parentalité

### ➤ La Protection Maternelle et Infantile (PMI)



Comme indiqué ci-avant, un maillage renforcé vise à déployer une action de proximité en direction de la petite enfance à travers la PMI.

La mise en œuvre de la PMI recouvre notamment :

- le suivi du développement de l'enfant (consultations médicales, vaccinations, visites à domicile de la puéricultrice en cas de besoin, bilans de santé des 3 à 4 ans, accueils parents nouveau-né après la sortie de maternité entretiens, avec un psychologue) ;
- l'organisation d'actions collectives ciblées au sein des services de PMI : accueils parents - enfants ou assistant maternel-enfant, préparation à la naissance, les rencontres futurs parents et carrefours allaitement, par exemple.

### ➤ Le financement des établissements d'accueil du jeune enfant et leur contrôle

**Le Département finance les crèches municipales et les crèches associatives. Ces équipements offrent un service permettant de favoriser la socialisation des enfants et de soutenir les familles. Ce type de service a par ailleurs un effet émancipateur pour les femmes et joue un rôle d'investissement social.**

En 2023, le Département a consacré une enveloppe totale de 5,1 M€ en faveur de ces établissements municipaux situés dans des Communes comportant au moins un QPV. Ces équipements municipaux représentent 4 250 berceaux environ.

**De manière volontariste, le Département se mobilise massivement en faveur du financement des crèches. Ce soutien vise à répondre à l'enjeu stratégique que comporte le maintien et le développement de ce type d'offre pour les publics précaires ou vulnérables, dont ceux habitant en QPV.**

## **Des actions thématiques**

Le Département met également en œuvre un ensemble de dispositifs en direction des publics fragiles. Ces actions thématiques couvrent un champ très large et sont en général déployées avec des partenaires associatifs. Sont notamment concernés les domaines suivants :

- la santé, avec par exemple le « bus santé-femme » de l'Institut des Hauts-de-Seine qui se déplace notamment dans les QPV ;
  - la précarité alimentaire, à travers l'aide apportée notamment aux « Restos du cœur » ;
  - la lutte contre les violences faites aux femmes, à travers le dispositif « femmes victimes de violence », et la promotion de l'égalité femme-homme ;
  - la création d'un observatoire départemental des violences faites aux femmes ;
  - l'intégration des femmes issues de l'immigration, à travers le réseau des Ecoles françaises des femmes de l'Institut des Hauts-de-Seine ;
- l'accompagnement des jeunes filles au moyen notamment de l'action « Toutes culottées » destinée à lutter contre la précarité menstruelle.

## **L'intervention du Département en direction des quartiers prioritaires dans le cadre de la politique en faveur de la jeunesse et de la prévention**

### **Des actions déployées à tous les niveaux de la chaîne de prévention**

Le Département mène une politique de « droit commun » étoffée dans le domaine de la prévention à destination des jeunes de 6 à 25 ans. Si les jeunes des QPV font partie des publics prioritaires, cette politique concerne l'ensemble du territoire des Hauts-de-Seine, les besoins en ce domaine n'étant pas exclusivement centrés sur lesdits quartiers.

Ce sont des actions déployées à tous les niveaux, depuis l'animation en direction d'un public large (sport, culture) jusqu'aux solutions curatives ou de lutte contre la récidive (en lien notamment avec le SPIP). Certaines sont menées sous l'égide du Département, d'autres avec des partenaires associatifs.

Dans le cadre de cette politique, le Département mobilise 147 Equivalents Temps Plein (ETP) au sein de ses effectifs et 23 M€ par an (hors financement des ETP). Parmi cette action globale, le Département porte particulièrement les trois politiques suivantes.

### **La prévention spécialisée et la prévention socio-éducative**

La prévention spécialisée, dont la mission est d'assurer le suivi individualisé de jeunes en difficulté de 11 à 25 ans, relève des compétences obligatoires de la Collectivité départementale et constitue l'un des volets de l'aide sociale à l'enfance.

Le Département conduit son action de lutte contre l'exclusion des 11-25 ans au travers du financement de 11 associations de prévention spécialisée et de 5 associations de prévention socio-éducative qui interviennent en grande majorité dans les Communes comportant au moins un QPV.

Une enveloppe financière d'un montant de 12,3 M€ est consacrée chaque année à la mise en œuvre de cette compétence par la subvention d'associations habilitées ou de communes du territoire, et près de 240 ETP y sont consacrés parmi les partenaires du Département qui portent ces actions.

### **e) La médiation éducative**

Le dispositif départemental des médiateurs éducatifs intervient directement au sein des Collèges en faveur des jeunes de 11 à 16 ans notamment pour prévenir les phénomènes de violence. Ce dispositif s'appuie au quotidien sur l'action de près de 85 agents départementaux présents dans 74 collèges publics du territoire. Parmi ces professionnels, 42 interviennent au sein de 31 collèges publics situés au sein d'un QPV ou à proximité immédiate.

Cinq fonctions structurent les missions des médiateurs éducatifs du Département :

- veille et prévention (désamorcer les petits conflits naissants et anticiper sur des difficultés à venir) ;
- gestion d'événements conflictuels (crises et conflits issus de situations individuelles ou collectives) ;
- accompagnement et suivi d'élèves en difficulté (écoute, orientation vers des interlocuteurs relais, activité d'aide) ;
- activités de concertation et de restitution (répondre aux besoins des équipes, participer aux instances, rendre compte à la direction) ;
- activités de conduite de projets éducatifs et d'animation d'ateliers (les actions en direction des élèves sont conduites avec les équipes du collège et en partenariat avec les acteurs locaux : villes, associations de quartier, partenaires institutionnels).

### **La prévention de la délinquance**

Le Département s'est doté depuis 2005 d'un programme de soutien aux initiatives locales visant à financer des projets de prévention de la délinquance. Ce programme accompagne en moyenne chaque année 32 communes pour 230 projets, dont une partie bénéficie aux publics des QPV. Il renforce et complète le fonds interministériel de prévention de la délinquance.

Ce programme priorise cinq thématiques de financement qui se déclinent comme suit :

- **Laïcité et valeurs républicaines :**  
Promouvoir les valeurs républicaines et la participation citoyenne ;  
  
Lutter contre toute forme de radicalisation ; encourager l'éducation à la mémoire des événements historiques à destination d'un public non sensibilisé à ces questions ;
- **La prévention de l'exclusion :**  
Permettre un accès égal et effectif au droit ;  
Soutenir la prise en charge des collégiens exclus et lutter contre la rupture scolaire ;  
Prévenir la récurrence et permettre la réinsertion des personnes placées sous-main de justice.
- **L'égalité entre les femmes et les hommes :**

Promouvoir l'égalité femmes/hommes ;

Lutter contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales ;

- **Prévention des comportements à risque :**

Prévenir les conduites addictives et les conduites à risques, notamment liées aux usages des réseaux sociaux ;

Agir contre la délinquance routière (rodéos, conduites sous emprise d'un état alcoolique ou de stupéfiants, etc.) ;

Mettre en place des Points Ecoute Jeunes ;

Améliorer le lien entre les adolescents et leurs parents ;

Prévenir les comportements violents (rixes, harcèlement, cyberharcèlement) ;

Améliorer le lien entre population et institutions (notamment avec les forces de l'ordre et les sapeurs-pompiers).

- **Accompagner la Gouvernance et la réalisation de diagnostics :**

Réalisation d'études locales menées dans le cadre des Stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD), ainsi que des CLSPD ;

Financement du poste de coordonnateur CLSPD.

En 2023, le Département a apporté un soutien financier à ces actions pour un montant total de 1,2 M€, dont environ 400 000 € ont été fléchés en faveur des Communes comportant au moins un QPV.

La politique de prévention à destination des jeunes de 6 à 25 ans est une priorité inscrite dans l'agenda du Département pour les années à venir.

## **La mobilisation de crédits spécifiques et des crédits d'investissement en faveur des quartiers de la politique de la Ville**

### **Le soutien financier aux initiatives locales**

Signataire des contrats de ville, le Département intervient en soutien des programmations communales inscrites dans le cadre de la politique de la ville. Cette intervention en faveur des Communes et des associations locales opérant dans les QPV repose sur deux axes prioritaires :

- l'insertion des publics en difficulté ;
- la réussite éducative, notamment celle des collégiens.

Les actions soutenues visent à répondre aux objectifs détaillés annuellement par le Département. A titre d'exemple, ces objectifs étaient en 2023 les suivants :

- lutter contre la fracture numérique ;
- promouvoir l'accompagnement à l'apprentissage des savoirs dits « académiques » ;

- porter une attention toute particulière aux jeunes âgés de 11 à 24 ans ;
- favoriser l'implication des habitants dans la transformation de leur quartier ;
- promouvoir la professionnalisation des structures et la concentration de l'intervention départementale sur un nombre limité d'actions ;
- poursuivre le travail engagé en matière de suivi et d'évaluation.

En 2023, 220 actions conduites localement ont bénéficié du soutien du Département au titre de la politique de la ville, dont 122 en faveur de l'insertion des publics en difficulté et 98 en faveur de la réussite éducative, en particulier celle des collégiens alto-séquanais.

Le Département a consacré une enveloppe financière d'un montant total de 1,9 M€ à ce dispositif.

### **Le dispositif « Quartier d'avenir - Hauts-de-Seine »**

Au moyen du dispositif « Quartier d'avenir - Hauts-de-Seine » voté en 2021 et doté d'une enveloppe financière de 150 M€, le Département soutient les projets urbains relevant des quartiers du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), mais également tout autre quartier présentant des dysfonctionnements socio-urbains importants. Il contribue à résorber les déséquilibres territoriaux.

Les axes prioritaires définis par le Département sont les suivants : l'inclusion sociale, l'accessibilité, la mixité sociale, la diversification fonctionnelle et la transition énergétique.

Trois quartiers NPNRU ont été financés à ce jour (Pierre plate à Bagneux, Agnettes à Gennevilliers et Parc sud à Nanterre) pour un montant correspondant à 35,3 M€ d'engagement.

Un QPV, non retenu par l'ANRU, fait l'objet d'un projet de requalification par le bailleur départemental Hauts-de-Seine habitat : ce sont 6,8 M€ d'aides qui ont été attribués en faveur du quartier Abbé Grégoire Mirabeau à Bagneux.

### **La mobilisation des enveloppes inscrites dans les contrats de développement**

Le Département met en œuvre une politique de soutien aux Communes pour l'amélioration du cadre de vie et l'attractivité de leur territoire. Cette politique se traduit par l'élaboration de contrats de développement triennaux dont le volet en investissement permet d'accompagner les Communes dans le développement ou la modernisation des services publics locaux, dont l'implantation peut en fonction des besoins se situer dans les QPV.

C'est ainsi que 20 équipements (scolaires, sportifs, ...) sont en cours de réalisation et sont financés pour un montant de 34,2 M€.

(scolaires, sportifs, ...) sont en cours de réalisation et sont financés pour un montant de 34,2 M€.

## Engagements 2024 -2030 de VINCI

VINCI, acteur de la transformation du cadre de vie, des infrastructures et de la mobilité, ancré au cœur des territoires, participe au progrès social en agissant en entreprise humaniste, inclusive et solidaire, notamment en faveur de l'orientation et de l'insertion professionnelle des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville à travers son programme « Give Me Five », dans le département des Hauts-De-Seine et partout en France. Son siège est implanté à Nanterre, et accueille la « Maison Proximité » ainsi que l'association « Elles Bougent ! »

ENGAGEMENTS	MOYENS MOBILISES	ECHEANCES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les 12-16 ans (collèges dès la 5<sup>e</sup>, classes prépa-métiers des Lycées professionnels) issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville du département des Hauts-de-Seine, en partenariat avec l'académie de Versailles :</li> </ul> <p><b>ENTRE 1 000 ET 1 500 PAR AN</b></p>	<p>Conception, financement et déploiement d'un dispositif d'accompagnement dans les établissements sous forme d'ateliers pédagogiques, de témoignages et d'échanges avec des collaborateurs, mentorat et soutien scolaire</p>	<p>Poursuite du programme Give Me Five, déployé depuis l'année scolaire 2018-2019.</p>
	<p>Conception, financement et déploiement d'un dispositif d'accueil de collégiens au sein des entreprises de VINCI en Île-de-France sous forme de stages collectifs revisités, mentorat et soutien scolaire : prise en charge en autocar chaque jour, déjeuners sous forme de paniers repas, visites de chantiers, de sites et d'infrastructures, témoignages collaborateurs et ateliers pédagogiques (prise de parole en public, réseaux sociaux, Pix).</p>	
	<p>Conception, financement et déploiement d'un dispositif d'accompagnement de collégiens de sections Ulis sous forme d'ateliers pédagogiques, de témoignages et d'échanges avec des collaborateurs en situation de handicap et en collaboration avec Trajeo'h, association de VINCI pour l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Prise en charge des collégiens en autocar et acheminement vers un collège d'accueil.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter l'accès à tous types de stages et contrat d'apprentissage des 18-25 ans issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville du département des Hauts-de-Seine au</li> </ul>	<p>Conception, financement et déploiement d'un dispositif de mise en relation entre les jeunes et les recruteurs grâce à la mobilisation de partenaires tels que Mozaïk RH et de VINCI Insertion Emploi sous forme notamment de jobdating et networking.</p> <p>Conception, financement et déploiement d'une plateforme de mise en relation triangulaire entre les jeunes, des</p>	

<p>sein des entreprises de VINCI</p> <p><b>ENTRE 1 000 ET 1 500 PAR AN</b></p>	<p>établissements de formation et des entreprises de VINCI du territoire.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueillir et accompagner les jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville du département des Hauts-de-Seine.</li> </ul> <p><b>ENTRE 100 et 200 PAR AN</b></p>	<p>Ouverture le 12/10/2022 hébergée au sein de l'archipel, siège de VINCI à Nanterre de la Maison Proximité, partenaire de la Fondation VINCI pour la Cité : accueil, soutien scolaire et mentorat des jeunes par des collaborateurs de VINCI.</p>	<p>Poursuite du programme de partenariat avec l'association Proximité et des actions de tous les projets locaux autour des questions de scolarité et d'orientation de la Maison Proximité.</p>

## Engagements 2024 -2030 de TRANSDEV, Territoire Ile de France Nord

En tant qu'opérateur et intégrateur global de mobilités, Transdev permet à chacun de se déplacer chaque jour grâce à des solutions sûres, efficaces et innovantes au service du bien commun. Transdev transporte en moyenne 10 millions de passagers au quotidien grâce à ses différents modes de transport efficaces et respectueux de l'environnement, qui connectent les individus et les communautés. Transdev conseille et accompagne, dans une collaboration durable, les collectivités territoriales et les entreprises : 100.000 femmes et hommes au service de ses clients et passagers.

Sur le territoire des Hauts-de-Seine :

- une société basée à Clamart
- un siège social du groupe à Issy-les-Moulineaux

8 recrutements sur 10 concernent le métier de chauffeur de bus.

ENGAGEMENTS	MOYENS MOBILISES	ECHEANCES
Recrutement (10)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation métier France Travail</li> <li>- Forums</li> <li>- Job datings</li> <li>- Bus pour l'emploi</li> </ul>	Annuelle
Accueil des stagiaires de seconde (30)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise de contact avec un lycée REP/REP+ de Nanterre</li> <li>- Plateforme 1jeune1solution avec publication de plusieurs annonces</li> </ul>	Annuelle
Accueil des stagiaires et alternants (5)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contacts avec les missions locales</li> <li>- Forums de l'alternance</li> </ul>	Annuelle
Sensibilisation métiers (3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bus pour la découverte du métier de chauffeur de bus</li> <li>- Partenariat à créer avec une association (ex : Capital Filles)</li> </ul>	Annuelle

### Engagements 2024 -2030 de SUEZ

Depuis plus de 160 ans, SUEZ permet à ses clients de fournir l'accès à des services d'eau et de déchets, par des solutions résilientes et innovantes. Nous sommes présents dans le département des Hauts-de-Seine, notamment grâce à l'agence Nord-Haut-de-Seine, qui distribue de l'eau potable à plus de 600 000 habitants sur les territoires Boucle Nord de Seine et Paris Ouest la Défense. Nous sommes ravis de réaffirmer notre engagement sociétal au service de ces territoires en nous inscrivant comme partenaires de la démarche « Contrats Engagement Quartiers 2030 », en prenant, entre autres, les engagements ci-dessous.

ENGAGEMENTS	MOYENS MOBILISES	ECHEANCES
Déployer des actions de lutte contre la précarité hydrique	Déployer à minima 2 projets de plomberie solidaire dans un QPV.	D'ici 2026
Sensibiliser les jeunes aux métiers de l'environnement et les aider dans leur orientation	Accueil d'au moins 30 élèves (ou au moins 2 classes différentes) de troisième et / ou de seconde issus des QPV dans le cadre de leurs stages obligatoires (visite de site, rencontre de collaborateurs), avec dans la mesure du possible un parcours multi-métiers (eau & déchets).	Tous les ans à partir de 2025, avec une montée en charge en 2024 (15 élèves / 1 classe).
Encourager le mentorat social au travers de dispositifs d'engagement des collaborateurs	Au moins 10% des collaborateurs de l'agence Nord-Haut-Seine effectuent une mission dans le cadre du « Crédit Temps Solidaire » au bénéfice des habitants des QPV (mentorat, témoignage métier dans les écoles, bénévolat	Tous les ans à partir de 2025, avec une montée en charge en 2024 (1 <sup>er</sup> objectif à 5%).

**Engagements 2024 -2030 de l'entreprise PARTENAIRE SERVICES PARTICULIERS (agence AXEO Services 3 Colombes & Courbevoie)**

Ensemble des services à la personne (particuliers et professionnels) incluant le ménage, l'aide aux personnes fragiles, la garde d'enfant en péri-scolaire, le bricolage et le jardinage (uniquement en mode prestataire)

ENGAGEMENTS	MOYENS MOBILISES	ECHEANCES
Recrutement (quantitatif 4)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation aux job dating dans (notamment QVP)</li> <li>• Journées Portes Ouvertes à l'agence pour recrutement de candidats qui seront formés en entreprises (2 par mois)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Annuelle</li> </ul>
Accueil de stagiaires (quantitatif 4)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenariat avec le lycée professionnel Anatole France, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année de CAP</li> <li>• Participation au programme Passerelles Ecoles/Entreprise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Annuelle</li> </ul>
Présentation des métiers (quantitatif 1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation au bus de l'initiative vers les lycées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Annuelle</li> </ul>

**Engagements 2024 -2030 de MAISON ET SERVICES BOURG LA REINE**

Notre agence Maison et services Bourg La Reine intervient aux domiciles des particuliers pour l'entretien de leur logement. Les services proposés aux clients sont : le ménage, le repassage, le jardinage et le nettoyage.

ENGAGEMENTS	MOYENS MOBILISES	ECHEANCES
<b>Mentorat d'un étudiant, actif ou retraité (3)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Binômes avec nos équipes terrains pour la découverte de nos métiers : jardinage et nettoyage</li> </ul>	Annuelle
<b>Immersion professionnelles (5)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Binômes avec nos équipes terrains/administratives pour la découverte de nos métiers : ménage et repassage</li> </ul>	Annuelle
<b>Recrutement (4)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Job dating : France Travail</li> <li>• Job dating au sein de l'agence</li> <li>• Découverte métiers au sein de l'agence (5 avril 2024)</li> <li>• Forums pour l'emploi (Bourg-la-Reine, Bagneux, Clamart, Antony, Vanves, Malakoff etc.)</li> <li>• Bus pour l'emploi Cap 92</li> </ul>	Annuelle

**Engagements 2024 -2030 de la société O2 ASNIERES**

O2 est un créateur de bulles d'oxygène dans le quotidien de toute la famille !

Humaine, dynamique, experte, marque principale du groupe Oui Care et Leader français des services à la personne depuis plus de 30 ans, O2 propose des services de ménage, repassage, garde d'enfants, aide aux seniors.

ENGAGEMENTS	MOYENS MOBILISES	ECHEANCES
Recrutements -> 6 CDI	1/ Job dating – Sessions de recrutement avec nos partenaires institutionnels : <ul style="list-style-type: none"> <li>- France Travail d'Asnières/Gennevilliers et Villeneuve La Garenne, Gennevilliers insertion,</li> <li>- Mission Locale d'Asnières et de Gennevilliers,</li> <li>- CMA des hauts de seine,</li> <li>- OFII du 92,</li> <li>- France Active du 92,</li> <li>- Espace insertion de Colombes</li> </ul> 2/ Prospection RH dans les zones prioritaires	Annuelle -> fin 2024

## Engagements 2024 -2030 de Babychou Services Nanterre

L'entreprise Babychou Services est une entreprise spécialisée dans la garde d'enfants depuis plus de 20 ans. Elle est née en 1997 de la rencontre de jeunes parents ne trouvant pas une nounou qui leur convenait. En quelques chiffres, BABYCHOU c'est : 35 000 intervenants /146 000 candidatures /44 000 familles ayant fait appel à nos services /+ de 100 agences partout en France.

L'agence Babychou Services Nanterre existe depuis 2017 et compte aujourd'hui une centaine de salariés.

ENGAGEMENTS	MOYENS MOBILISES	ECHEANCES
Recrutement de jeunes étudiants (qté : 10)	Salon de recrutements Journées de recrutement en agence Distribution de flyers devant les lycées, Fac, MEF, BIJ etc...	Année 2024
Recrutement d'alternants en CAP AEPE ( qté : 20)	Partenariats locaux avec les CFA Forum de recrutement alternance ( France Emploi, MEF de Nanterre...)	Année 2024
Recrutement de CDI ( qté : 10)	Annonces France Emploi Forums de recrutement Annonces Réseaux sociaux	Année 2024

## ***Annexe 2 : Cadre évaluatif du contrat Engagements quartiers 2030 (quantitatif et impact)***

Voir critères d'évaluation et indicateurs dans le plan d'actions

### **Annexe 3 : Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)**

L'abattement partiel de la taxe foncière aux propriétés bâties est un axe essentiel du contrat Engagements Quartiers 2030 qui repose sur la coopération avec les bailleurs sociaux pour mener des projets d'utilité sociale bénéficiant aux habitants des quartiers prioritaires de la ville.

En contrepartie de cet abattement fiscal à hauteur de 30 %, les bailleurs s'engagent à agir en faveur de la cohésion sociale en finançant des projets destinés à améliorer le cadre de vie et la tranquillité publique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ces engagements sont formalisés par la signature d'une convention entre bailleur, la commune, l'établissement public de coopération intercommunale et le représentant de l'Etat dans le département.

Annexées aux contrats, les conventions TFPB permettent de mobiliser au niveau national plus de 200 millions € en faveur des quartiers chaque année. Dans les Hauts-de-Seine, cet abattement représente une enveloppe d'environ 5, 6 millions d'euros, soit près de l'équivalent de la dotation globale de la politique de la ville sur le département.

Dès lors, pilier important de la politique de la ville, les actions portées par les bailleurs via cet abattement doivent s'articuler avec les priorités de la politique de la ville au-delà de l'amélioration du cadre de vie pour répondre aux enjeux des quartiers : santé, fracture numérique, transition écologique, lien social, insertion socioprofessionnelle et tranquillité résidentielle.

Dans cette optique, l'avenant du 30 septembre 2021 à l'accord cadre national d'utilisation de cet abattement réaffirme les huit axes de dépenses en insistant sur la nécessité de s'adapter au constat du vieillissement des habitants en QPV et sur l'importance de la transition écologique avec un accent sur les éco-gestes et la végétalisation des espaces.

Par ailleurs, l'avenant rappelle que les conventions TFPB s'inscrivent en complémentarité des actions des contrats et des mesures et prévoit désormais qu'un bilan annuel des actions entreprises en QPV par les bailleurs dans le cadre de la TFPB devra être présenté en comité de pilotage du contrat Engagements Quartiers 2030 de chaque territoire.

Enfin, un renforcement de la participation des locataires et des habitants du quartier est attendu. Au-delà de l'association des représentants des locataires au sens stricte du terme, l'avenant affirme le principe d'une démarche participative des habitants très large : association de représentant des locataires, conseils citoyens, associations ou centres sociaux en capacité de porter la parole des quartiers. Cette participation doit intervenir à tous les stades de la vie des conventions TFPB (diagnostics, définition des actions à mener, étapes intermédiaires et le bilan annuel).

Dès lors, les enjeux autour des futures conventions TFPB sont importants. Complémentaires aux projets des contrats, et des mesures du comité interministériel des villes (cité éducatives, cités de l'emploi, bataillon de la prévention, etc.), les actions portées par les bailleurs devront être concrètes, pragmatiques et mesurables afin d'améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires de la ville et de répondre à leurs besoins et aux enjeux identifiés dans les quartiers.

## **Annexe 4 : Lutte contre les discriminations**

Le gouvernement a mis en place dès 2018 un *Plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme* qui a été étendu à la lutte contre la haine anti-LGBT en 2020 avec le premier *Plan national d'actions pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+*.

Afin de mettre en œuvre ces politiques publiques au niveau du département, chaque préfecture doit disposer d'un *Comité Opérationnel de Lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT* (CORAH).

Dans les Hauts-de-Seine, le CORAH a été constitué et se réunit depuis mars 2022. Il est composé d'élus du Conseil Départemental et des communes, de représentants des services de l'Etat et de ses opérateurs. Il se réunit 2 à 3 fois par an et a pour mission d'établir un bilan des faits, de produire un plan départemental, de dresser un bilan de son application et de valider les actions financées par l'Etat.

C'est ainsi qu'en juin 2023, le CORAH a validé le *Plan départemental d'actions de lutte contre les violences LGBTphobes*. Un *Plan départemental de lutte contre le racisme et l'antisémitisme* sera également constitué avant la fin de l'année 2023.

Les associations départementales et nationales constituent un appui essentiel à la mise en œuvre des deux plans d'action. C'est pourquoi, deux dispositifs financiers sont déployés pour leur permettre de mener à bien les actions inhérentes à la lutte contre ces haines et contre les discriminations :

- l'appel à projet national de la DILCRAH, doté d'un montant consacré à la création de centres LGBT dans les départements ;
- l'appel à projet départemental. Le CORAH émet un avis sur les projets soumis au titre de cet appel à projets.

Cet appel à projets est complémentaire des actions conduites dans le cadre des contrats de ville Engagements quartiers 2030, notamment au sein des cités éducatives, qui peuvent également venir renforcer chacun de ces dispositifs.

## **Annexe 5 : Lutte contre les addictions**

Le gouvernement a adopté le 9 mars 2023 sa *Stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives* (SIMCA) pour la période 2023-2027. Celle-ci donne le cadre stratégique de l'action des années à venir à l'échelle nationale.

Elaborée en 2018, la feuille de route pour la région Ile-de-France comporte 4 objectifs :

- Prévenir et éviter l'entrée dans les consommations traditionnelles (tabac, alcool, cannabis...) et émergentes (protoxyde d'azote, cigarettes électroniques, écrans...) notamment chez les jeunes et s'intéresser plus spécifiquement aux publics vulnérables (public ASE, personnes sous main de justice) ;
- Réduire les risques et les dommages du crack dont la consommation touche l'intégralité des territoires franciliens ;
- Sensibiliser les publics festifs et les acteurs locaux de la vie festive et limiter les consommations à risque d'alcool ;
- Saisir l'opportunité des grands événements sportifs comme vecteurs de prévention et d'évolution des représentations des addictions.

Chaque année, un accompagnement financier permet de promouvoir différents projets relevant de ces axes.

En 2023, l'appel à projets départemental a permis de subventionner 20 projets dans les Hauts-de-Seine portés par 16 associations et trois villes pour un montant de 97 991 euros.

Cet appel à projets est complémentaire des actions conduites dans le cadre des contrats, qui peuvent également venir renforcer chacun de ces axes.

## **Annexe 6 : Liste des fondations**

Le présent contrat Engagements Quartiers 2030 porte l'ambition d'une démarche collaborative avec les fondations d'entreprise, porteuses d'engagements forts en matière d'inclusion, de solidarité et de promotion de l'égalité des chances.

Pour faire vivre ces engagements dans le cadre du contrat et concrétiser cette ambition, un comité annuel regroupant les fondations d'entreprise volontaires sera mis en place afin de penser de nouvelles actions.

Certaines fondations ont d'ores et déjà manifesté leur volonté d'implication et sont porteuses de projets concrets pour les habitants des quartiers prioritaires de la ville :

- **Fondations BIC – Association Le Labo des Histoires** : La fondation BIC est engagée dans l'accès à l'éducation de qualité et s'associe à l'association le Labo des Histoires pour organiser des ateliers d'écriture créative. Le projet porté en collaboration avec la préfecture propose donc une mise en place de ces ateliers dans les QPV pour les collégiens et lycéens.
- **Fondation Nestlé** : Alors que la fondation a pour mission d'aider les familles et enfants à bien manger, l'objectif sera d'organiser au sein des Cités éducatives des ateliers d'éducation aux bonnes pratiques alimentaires via le kit Nutriplato développé par la fondation.
- **Fondation l'Oréal** : La fondation agit pour le droit des femmes dans différents domaines et souhaite s'impliquer dans les Hauts-de-Seine en mettant en place un salon de beauté et de bien-être itinérant pour les femmes issues des quartiers prioritaires de la ville.
- **Fondation Orange** : La fondation souhaite faire du numérique un facteur d'égalité des chances et développe différents programmes d'éducation au numérique, tels que des FabLab (laboratoire de fabrication) pour expérimenter, apprendre et réaliser. L'objectif serait donc de mettre en œuvre des ateliers de ce type au sein des QPV du département.
- **Fondation FDJ** : La fondation œuvre dans l'insertion sociale et professionnelle, mais aussi l'éducation et le handicap. Elle soutient annuellement au niveau national les écoles de la seconde chance, ainsi que diverses associations nationales dans le domaine de l'éducation tel qu'Energie-jeune, Télémaque (en particulier la branche au sein de la filière professionnelle) et Coup de pouce.
- **Fondation Vinci pour la cité** : La fondation opère principalement dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle. Elle développe notamment des Cités solidaires : ce sont des appels à projets co-construits avec des collectivités sur une thématique définie. La construction d'un projet pour 2024 autour du PRIJ dans les Hauts-de-Seine est envisagée.
- **Fondation Carrefour** : La fondation se concentre sur la transition alimentaire solidaire. Elle finance différentes épiceries solidaires tel que Andes au niveau national, les Restos du cœur ou la Mie de pain. Elle participe également à l'élaboration des programmes alimentaires territoriaux.

Cette liste n'est pas exhaustive et a vocation à être complétée au gré des partenariats développés dans le cadre des contrats Engagements Quartiers 2030.